



# portrait environnement

DU TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**CHÂTEAUBRIANT - DERVAL**

2022 - 2023

Un document cartographique pour une vision globale des enjeux  
environnementaux du territoire





# Sommaire



## 03

03 - 04  
05 - 06

### Géographie administrative du territoire

Localisation de la Communauté de communes  
en Pays de la Loire  
Les communes

## 07

07 - 08  
09 - 10  
11 - 12

### Géographie physique du territoire

Le relief et les zones de pente  
La géologie  
Les unités paysagères ligériennes

## 13

13 - 14  
15 - 16  
17 - 18  
19 - 20  
21 - 22  
23 - 24  
25 - 26

### Milieus naturels

Les cours d'eau classés liste 1 et 2  
État écologique des cours d'eau  
Les zones humides  
Les étangs  
Les mares  
Les boisements  
Les haies

## 27

27 - 28  
29 - 30  
31 - 32

### Aménagement du territoire

Usage et occupation du sol  
Agriculture - Registre parcellaire graphique  
La pollution lumineuse

## 33

33 - 34  
35 - 36  
37 - 38  
39 - 40  
41 - 42  
43 - 44  
45 - 46  
47 - 48  
49 - 50  
51 - 52

### Biodiversité

Les plantes à fleurs et fougères  
Observations remarquables et potentialités  
pour la flore  
Les amphibiens  
Les reptiles  
Les oiseaux  
Les mammifères  
Les poissons  
Les invertébrés  
Observations remarquables et potentialités  
pour les invertébrés  
Le Schéma Régional de Cohérence  
Écologique (SRCE)

## 53

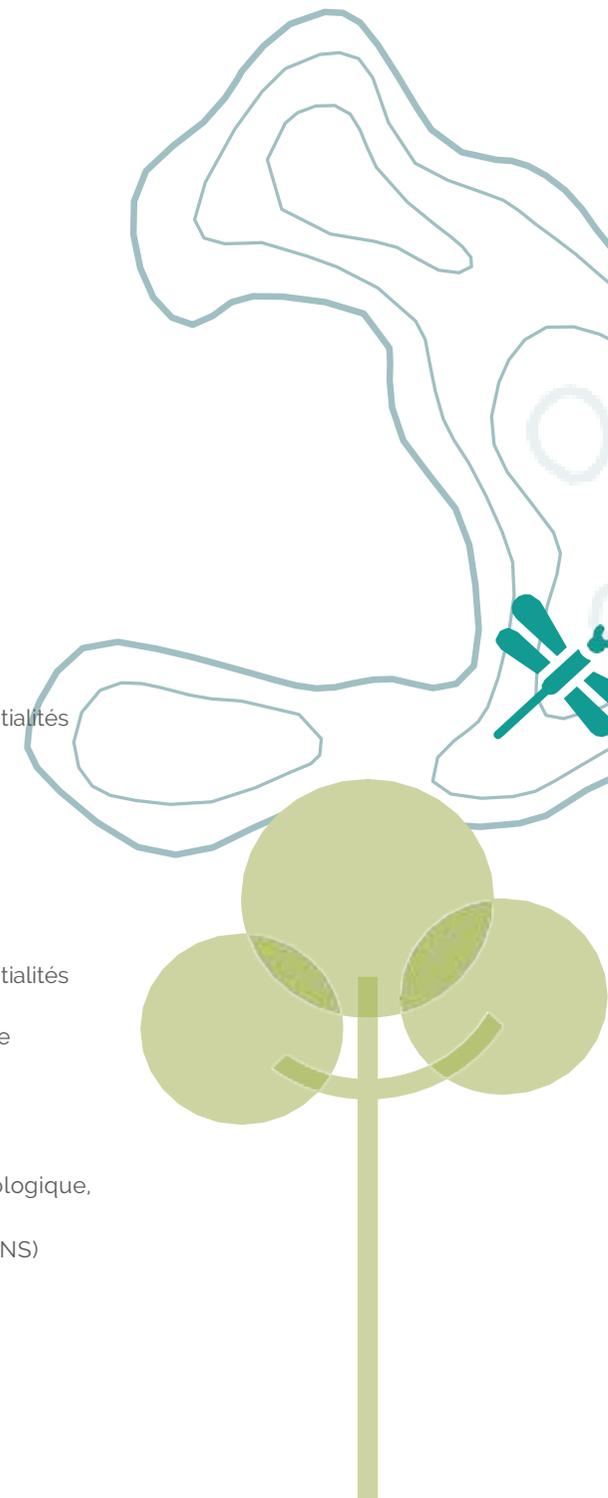
53 - 54  
55 - 56  
57

### Zonage nature

Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique,  
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)  
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)  
Les sites Natura 2000

## 58

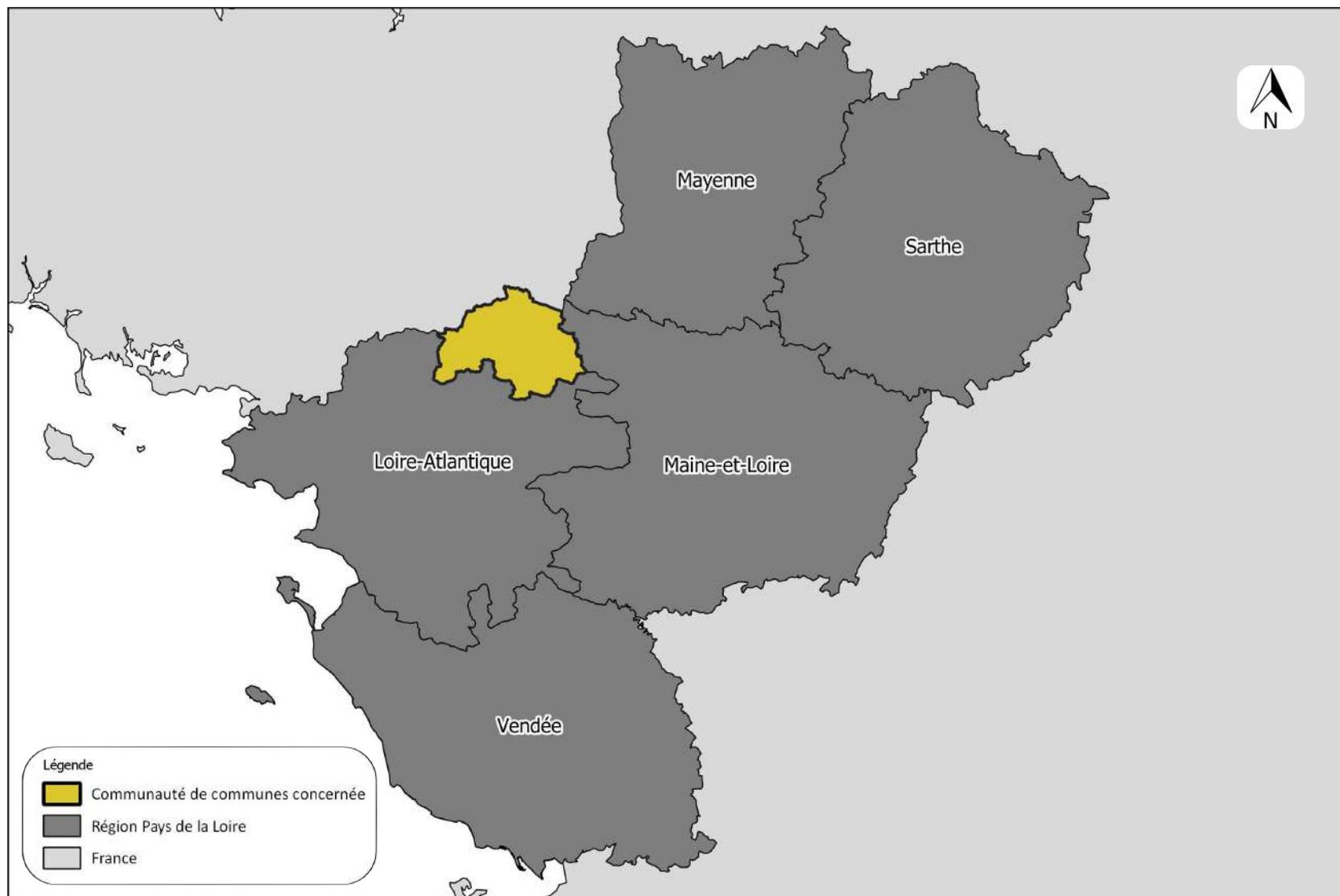
### Synthèse des enjeux



# Géographie administrative

## DU TERRITOIRE

Localisation  
de la Communauté de communes en Pays-de-  
la-Loire



0 15 30 45 60 km

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



La Communauté de communes Châteaubriant – Derval se situe au nord-est de la Loire-Atlantique, à la limite avec la Bretagne. Elle se trouve au carrefour de 3 départements, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique.

La Communauté de communes est née d'une fusion de **26 communes** en 2017, dont 19 communes du Castelbriantais et 7 communes du secteur de Derval.

Par sa position géographique centrale et ses axes routiers développés, la Communauté de communes bénéficie de l'**influence des trois métropoles environnantes, Rennes, Nantes et Angers.**

### L'ESSENTIEL

- Région des Pays-de-la-Loire
- Département de la Loire-Atlantique
- Communauté de communes Châteaubriant-Derval

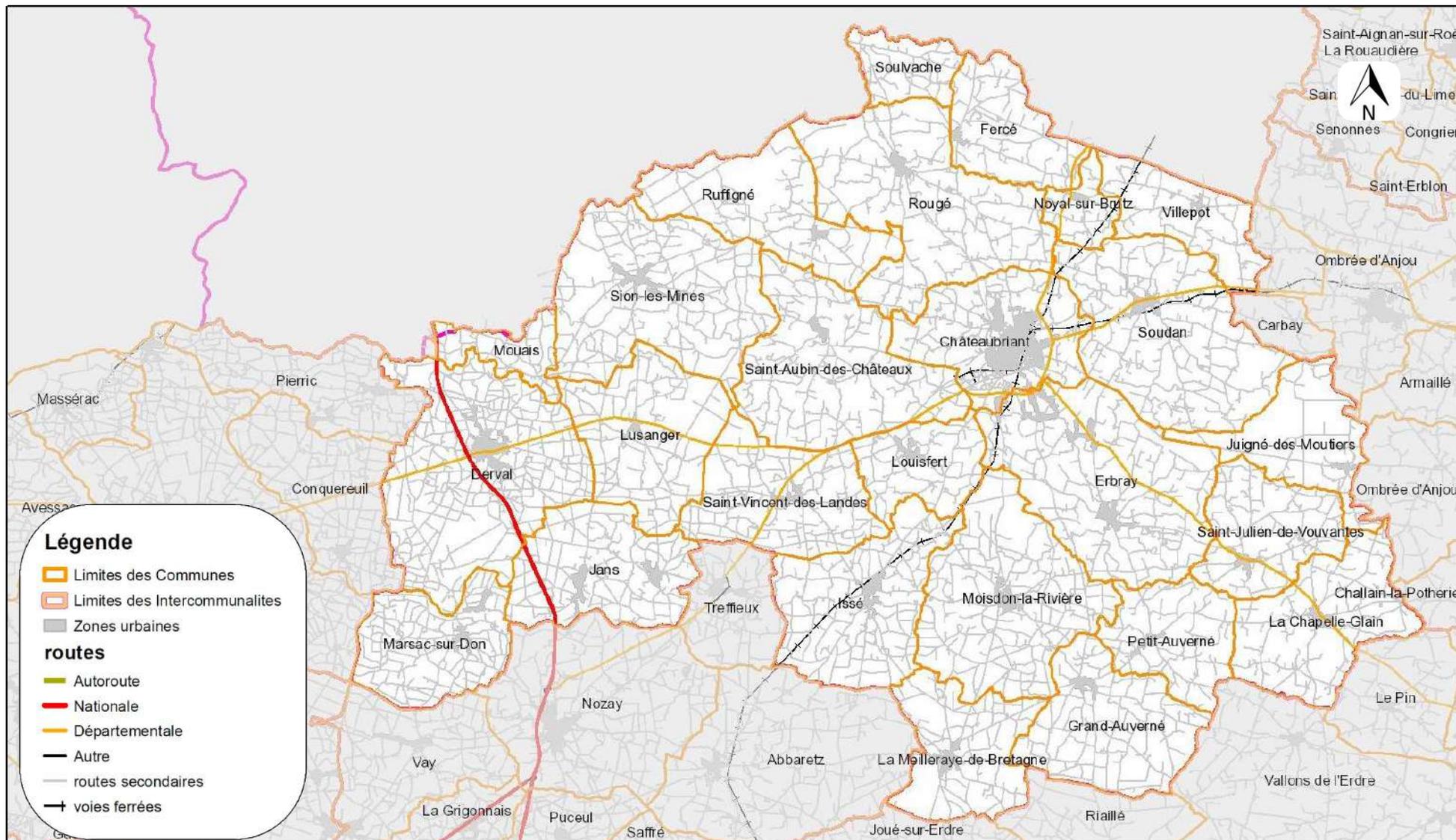


Illustration de : Ouest-France – Commune de Châteaubriant

# Géographie administrative

## DU TERRITOIRE

### Les communes



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



D'une **superficie de 884 km<sup>2</sup>**, la Communauté de communes de Châteaubriant - Derval regroupe les 26 communes suivantes : Châteaubriant, Derval, Erbray, Fercé, Grand-Auverné, Issé, Jans, Juigné-des-Moutiers, La Chapelle-Glain, La Meilleraye-de-Bretagne, Louisfert, Lusanger, Marsac-sur-Don, Moisdon-la-Rivière, Mouais, Noyal-sur-Brutz, Petit-Auverné, Rougé, Ruffigné, Saint-Aubin-des-Châteaux, Saint-Julien-de-Vouvantes, Saint-Vincent-des-Landes, Sion-les-Mines, Soudan, Soulvache et Villepot.

La Communauté de commune compte **44 200 habitants** (INSEE, 2019), soit une densité de population moyenne de **50 habitants/km<sup>2</sup>**, contre 117 habitants/km<sup>2</sup> à l'échelle régionale (INSEE, 2018).

**Châteaubriant** est la commune la plus peuplée en nombre d'habitants et en densité de population, elle concentre **27 % de la population de la Communauté de communes**.

## L'ESSENTIEL

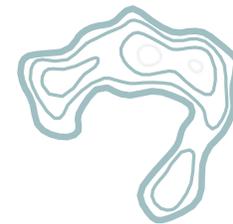
- 26 communes | 884 km<sup>2</sup> | 44 200 habitants
- 50 habitants/km<sup>2</sup> en moyenne

Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (hab. / km <sup>2</sup> )
Châteaubriant	3360,07	11854	352,79
Derval	6379,29	3488	54,68
Erbray	5841,39	2983	51,07
Fercé	2203,74	483	21,92
Grand-Auverné	3469,11	772	22,25
Issé	3917,9	1853	47,3
Jans	3338,53	1342	40,2
Juigné-des-Moutiers	2454,5	351	14,3
La Chapelle-Glain	3477,31	816	23,47
La Meilleraye-de-Bretagne	2805,24	1512	53,9
Louisfert	1829,9	1020	55,74
Lusanger	3558,74	1035	29,08

## Superficie, population et densité par communes (INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance : ■ 1 ■ 2 ■ 3

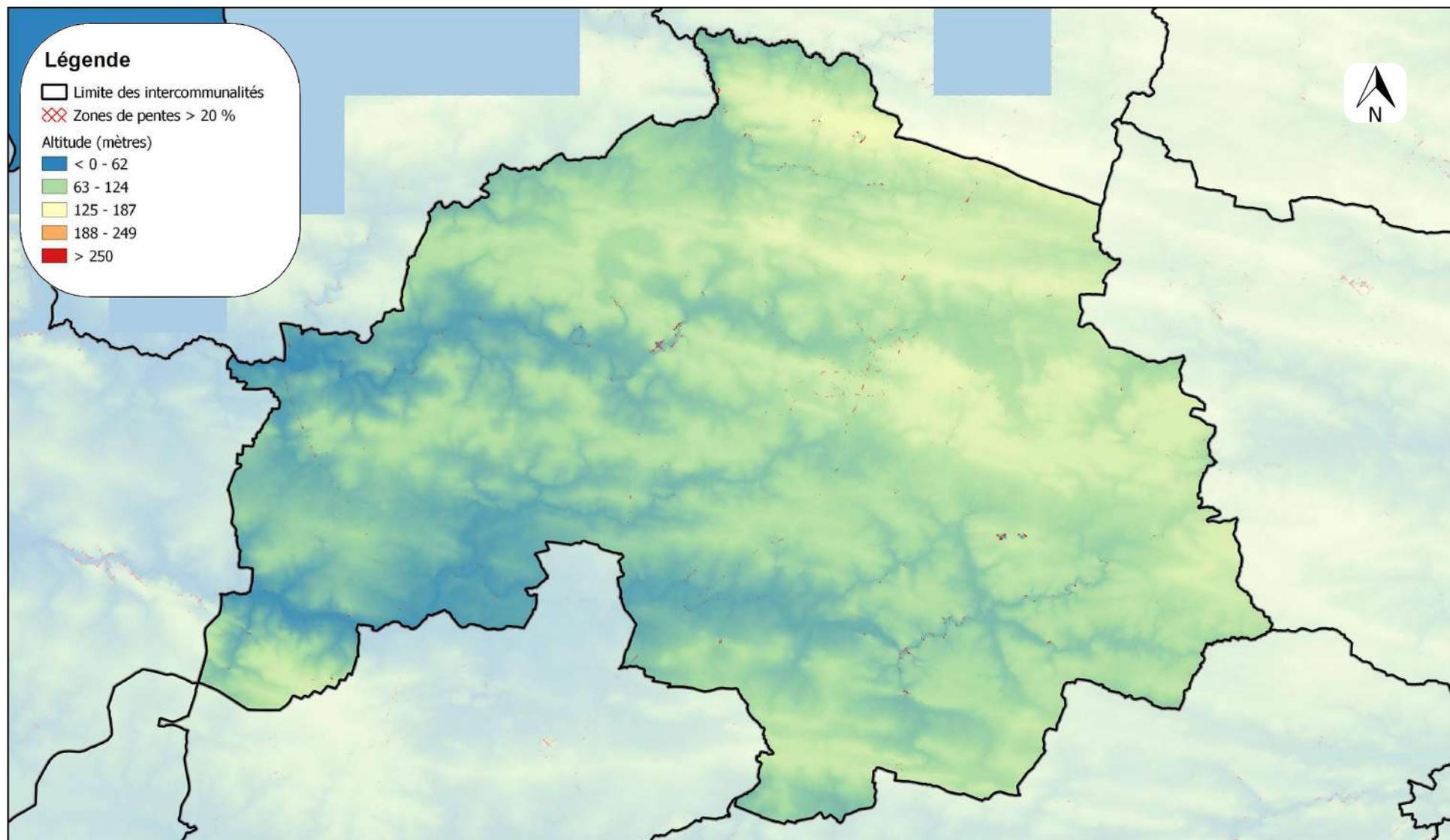
Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (hab. / km <sup>2</sup> )
Marsac-sur-Don	2780,05	1499	53,92
Moisdon-la-Rivière	5102,74	1960	38,41
Mouais	1003,21	384	38,28
Noyal-sur-Brutz	778,75	592	76,02
Petit-Auverné	2271,68	429	18,88
Rougé	5678,39	2237	39,39
Ruffigné	3377,91	708	20,96
Saint-Aubin-des-Châteaux	4762	1777	37,32
Saint-Julien-de-Vouvantes	2580,16	973	37,71
Saint-Vincent-des-Landes	3367,52	1521	45,17
Sion-les-Mines	5515,85	1598	28,97
Soudan	5399,75	2000	37,04
Soulvache	1123,3	351	31,25
Villepot	2064,03	662	32,07
<b>CC Châteaubriant - Derval</b>	<b>88441,06</b>	<b>44200</b>	<b>49,69</b>



# Géographie physique

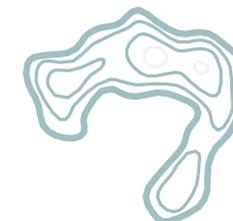
## DU TERRITOIRE

### Le relief et les zones de pente



0 6 12 km

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



La morphologie de la région est intimement liée à son histoire géologique et à son **intégration dans le domaine central du Massif Armoricain**. Les paysages sont rythmés par une alternance de rides topographiques constituées de creux et de bosses correspondant à des natures de roches différentes, induisant une résistance à l'érosion plus ou moins forte.

Au nord, on retrouve des **barres gréseuses très résistantes à l'érosion**. Elles constituent des reliefs accentués avec la colline de la Bretèche, sur la commune de Fercé, comme point culminant naturel de la Loire-Atlantique avec une altitude de 117 m. Au Sud, ce sont de **vastes dépressions essentiellement schisteuses** dans lesquelles s'inscrivent le lit des affluents de la Vilaine, la Chère, le Don et le Cône, ces derniers dessinent les reliefs du territoire et constituent les points les plus bas du territoire.

En effet, le relief de la Communauté de communes est marqué par une altitude plus élevée à l'est du territoire et s'amenuise vers l'ouest où l'influence de l'hydrographie se fait sentir.

Les zones de pentes supérieures à 20 % se répartissent sur le territoire essentiellement sur les berges des cours d'eau, sur la voie de chemin de fer vers Rennes, au sein de carrières réparties sur le territoire ou encore au sein de la commune de Châteaubriant.

### L'ESSENTIEL

- Morphologie liée à la géologie du territoire
- Point culminant à 117 m (colline de la Bretèche à Fercé)
- De nombreuses pentes (> 20 %) en bordures de cours d'eau

*Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.*

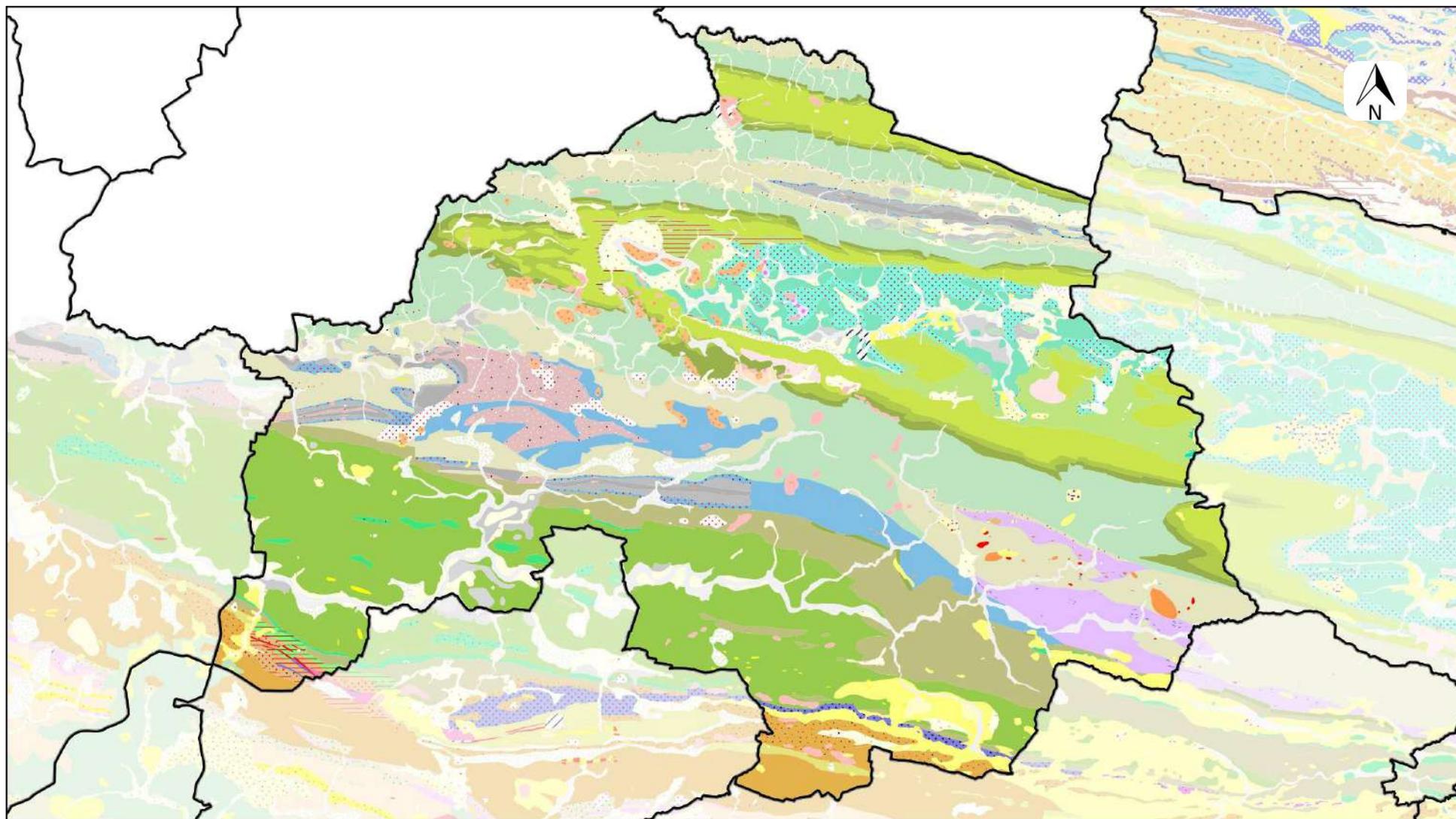


Illustration de : Vu d'ici – Commune d'Abbaretz - Panorama nord depuis le terriL

# Géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



0 6 12 km

\* légende en annexe

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

Le territoire est largement dominé par les **formations paléozoïques schisto-gréseuses alternantes de l'Ordovicien et du Silurien**, intercalées dans les formations du Briovérien, affleurant uniquement dans l'anticlinal de Châteaubriant.

Le nord du territoire est marqué par la présence de barres gréseuses briovériennes et paléozoïques très résistantes à l'érosion. Au sud, on retrouve de vastes dépressions essentiellement schisteuses, parfois coupées par de faibles reliefs de quartzites paléozoïques et également très résistantes à l'érosion.

La **forte identité géologique du territoire est liée à sa richesse minéralogique en fer**, qui en fait l'une des plus vieilles régions sidérurgiques de Bretagne. Les minerais de fer correspondent à dépôts paléozoïques du grès armoricain (450 MA), ou à des faciès latéritiques beaucoup plus récents, qui témoignent d'une pédogenèse sous un climat tropical associée à une alternance de saisons sèches et humides.

### L'ESSENTIEL

- Territoire schisto-gréseux
- Marqué par la différence de dureté des roches selon leur nature
- Identité géologique liée à sa richesse en fer

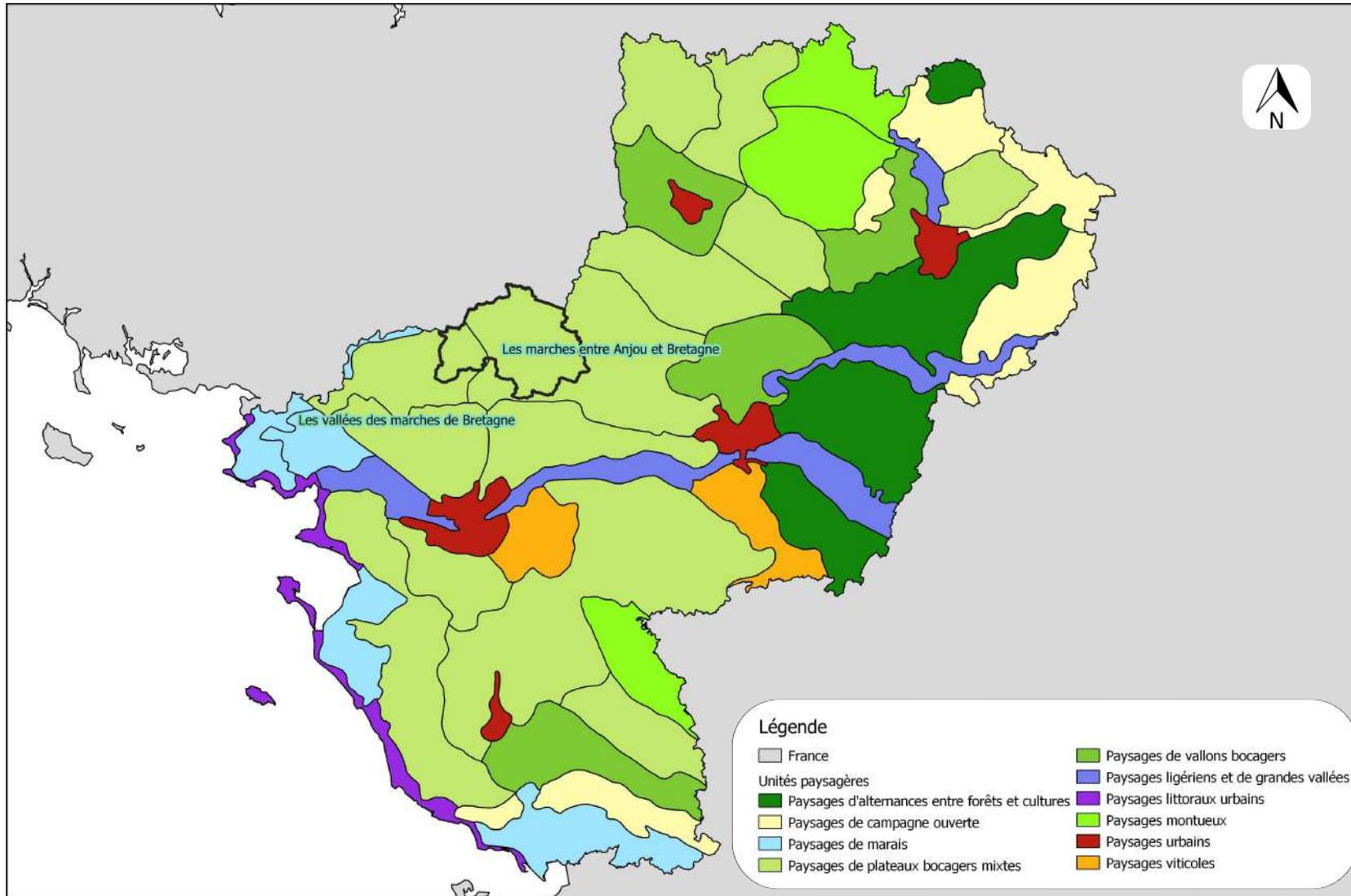


Illustration de : Vu d'ici – Commune de Saint-Aubin-des-Châteaux - Vue sur les carrières et le bois de La Roche

# Géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Les unités paysagères ligériennes



0 15 30 45 60 km

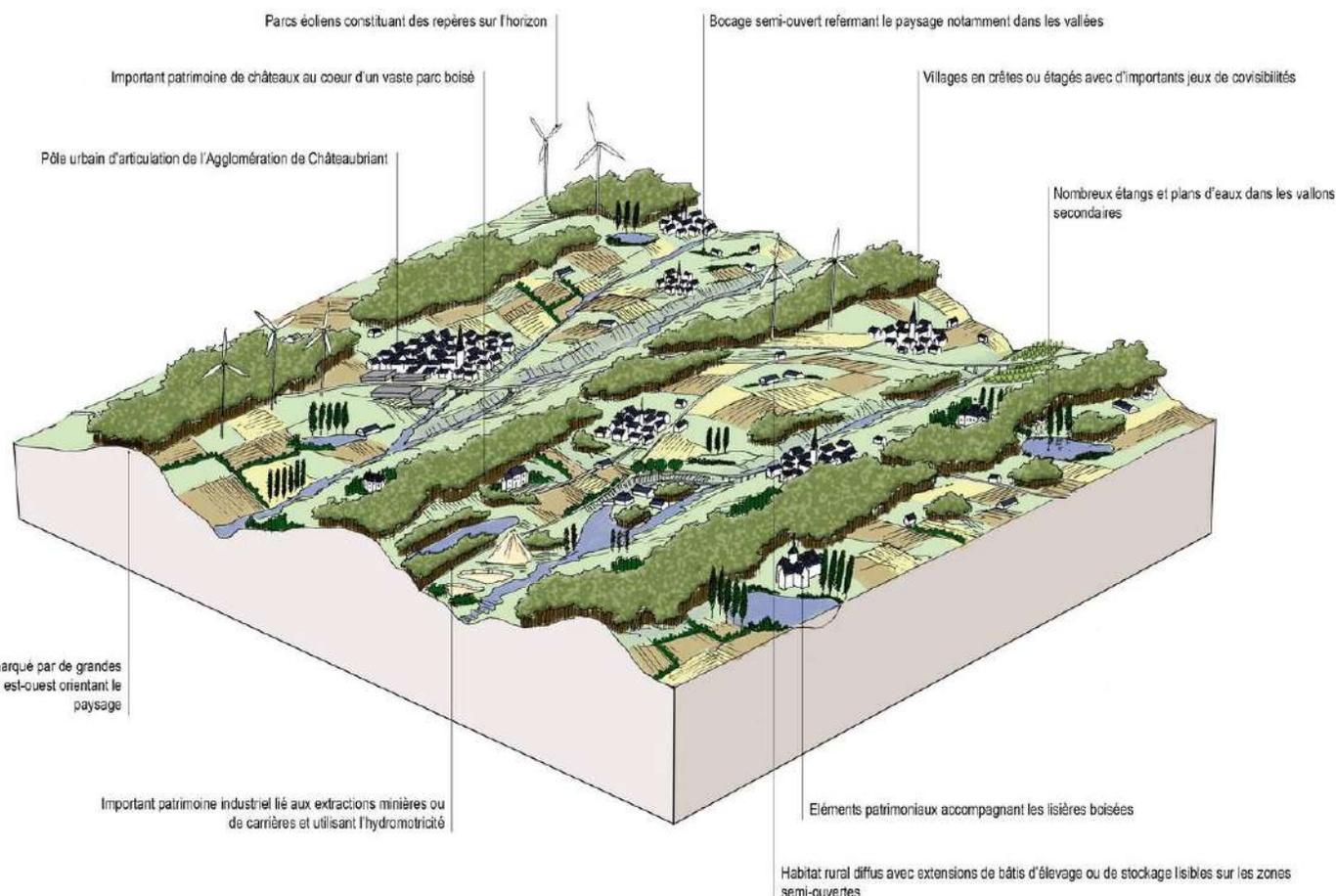
# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

La Communauté de commune Châteaubriant - Derval s'étend sur deux unités paysagères, « les marches entre Anjou et Bretagne » à l'Est (N°22) et « les Vallées des marches de Bretagne » à l'Ouest (N°23). Elles s'inscrivent toutes deux dans la famille de **paysage de plateau bocagé mixte**.

L'unité paysagère la plus représentée sur le territoire est « les marches entre Anjou et Bretagne » (81,3 % du territoire). Elle est décrite ainsi : « *Ce plateau bocager se caractérise par de grandes ondulations nord-ouest/sud-est allant des crêtes boisées aux vallons humides. [...] Dans les grandes forêts sur les crêtes est-ouest et les fonds de vallons, les masses arborées se font plus enveloppantes et referment le paysage. Serpentant sous une épaisse ripisylve, l'eau fut très tôt utilisée pour*

*les moulins et l'industrie sidérurgique. Terre de culture et terre de pâture, le sol est aussi ici le minerai et la pierre dont l'exploitation marque le paysage par un riche patrimoine industriel et minier. L'architecture traditionnelle reflète toute la richesse géologique du sous-sol (schistes ardoisiers, grès ocre, gneiss). [...] Sur les plateaux, le bocage tend à s'ouvrir au profit des grandes cultures. Aussi, les bâtiments industriels, les zones pavillonnaires et les bâtiments d'élevage sont plus lisibles. Ce paysage est aujourd'hui ponctué par les parcs éoliens qui jouent par leur monumentalité avec les grandes ondulations du relief.» Atlas de Paysages des Pays de la Loire, 2016.*

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches entre Anjou et Bretagne (22)



## L'ESSENTIEL

- Paysages de vallons bocagers
- Grandes ondulations orientées NO/SE

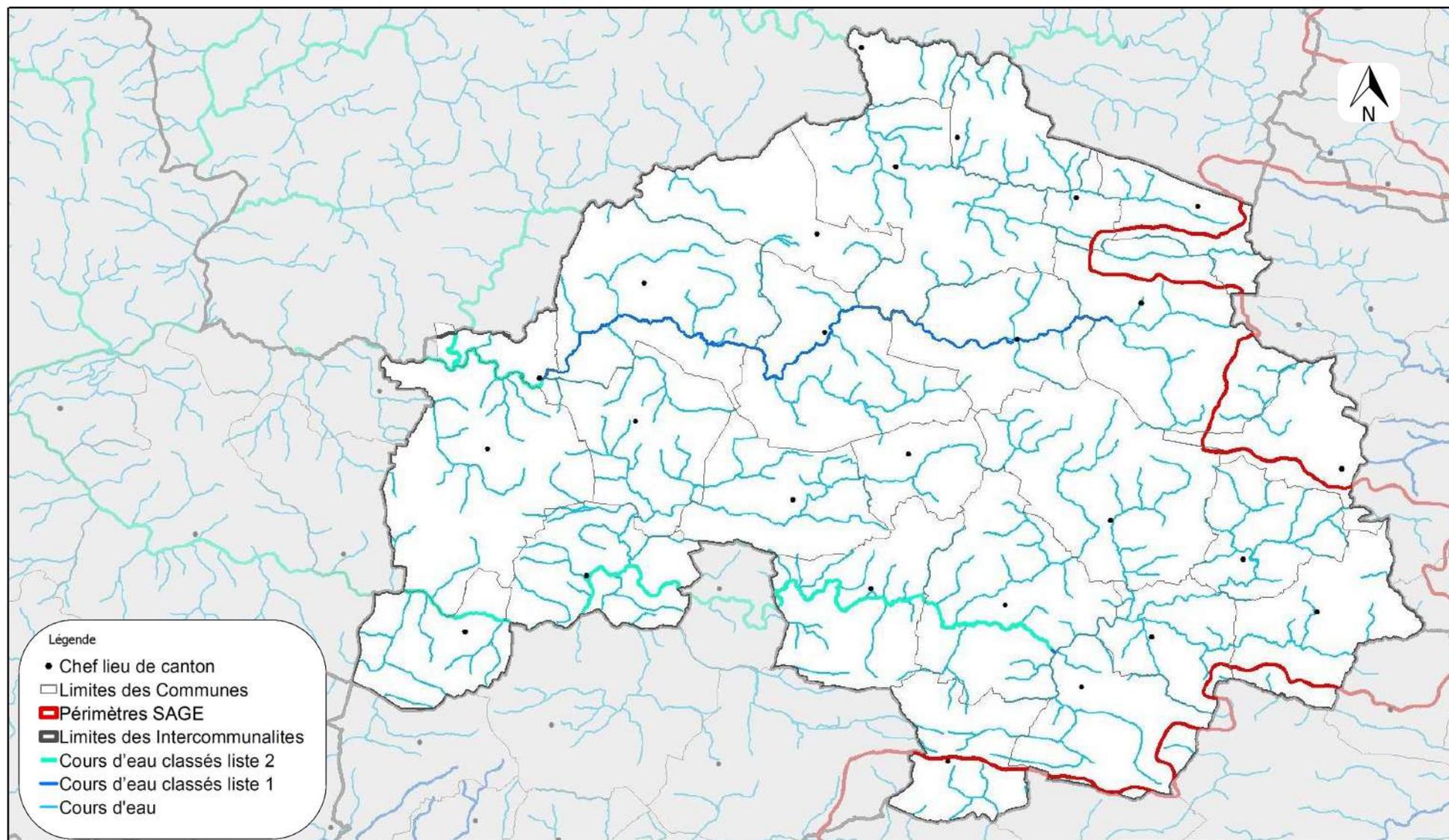
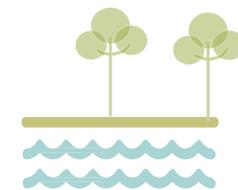
*Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations.*

*(art. 1, Convention européenne du paysage)*

# Milieux naturels

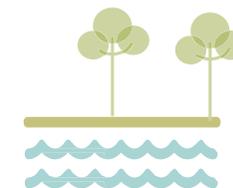
## DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



La Communauté de Communes Châteaubriant – Derval est marquée par un **réseau hydrographique dense et tributaire de la morphologie du territoire**. Au nord, la Brutz et la Chère empruntent un chemin resserré et charpenté par les grès. Au sud et à l'ouest, le territoire est marqué par des pentes plus faibles et étendues, ce qui favorise la formation de méandres, comme c'est le cas pour le Don, sur les communes d'Issé et de Jans, ainsi que pour la Chère sur la commune de Mouais.

Le territoire compte **564 km de cours d'eau**, il est parcourue par **sept principaux cours d'eau** réparties sur trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le SAGE Vilaine couvre la majorité du territoire, le SAGE Estuaire de La Loire concerne uniquement 4 communes au Sud du territoire et le SAGE Oudon, concerne 4 communes à l'Est du territoire.

Deux cours d'eau sont classés liste 1, ce sont les deux principaux cours d'eau du territoire : La Chère et le Don, tous deux affluents de La Vilaine.

Le Don et une partie de la Chère sont également inscrits sur la liste 2.

## Linéaire de cours d'eau par commune

Classement par ordre d'importance  1  2  3

## L'ESSENTIEL

- 564 km de cours d'eau
- 2 cours d'eau classés en liste 1

Commune	Linéaire de cours d'eau (ml)
Châteaubriant	16 566
Derval	26 153
Erbray	45 088
Fercé	20 534
Grand-Auverné	19 902
Issé	15 936
Jans	31 676

Commune	Linéaire de cours d'eau (ml)
Juigné-des-Moutiers	6 692
La Chapelle-Glain	23 852
La Meilleraye-de-Bretagne	10 492
Louisfert	10 391
Lusanger	33 259
Marsac-sur-Don	5 980
Moisdon-la-Rivière	42 400
Mouais	8 390
Noyal-sur-Brutz	8 006
Petit-Auverné	25 604

Commune	Linéaire de cours d'eau (ml)
Rougé	42 142
Ruffigné	6 199
Saint-Aubin-des-Châteaux	30 842
Saint-Julien-de-Vouvantes	28 776
Saint-Vincent-des-Landes	31 278
Sion-les-Mines	21 661
Soudan	31 882
Soulvache	4 638
Villepot	16 646
<b>CC Châteaubriant-Derval</b>	<b>564 983</b>

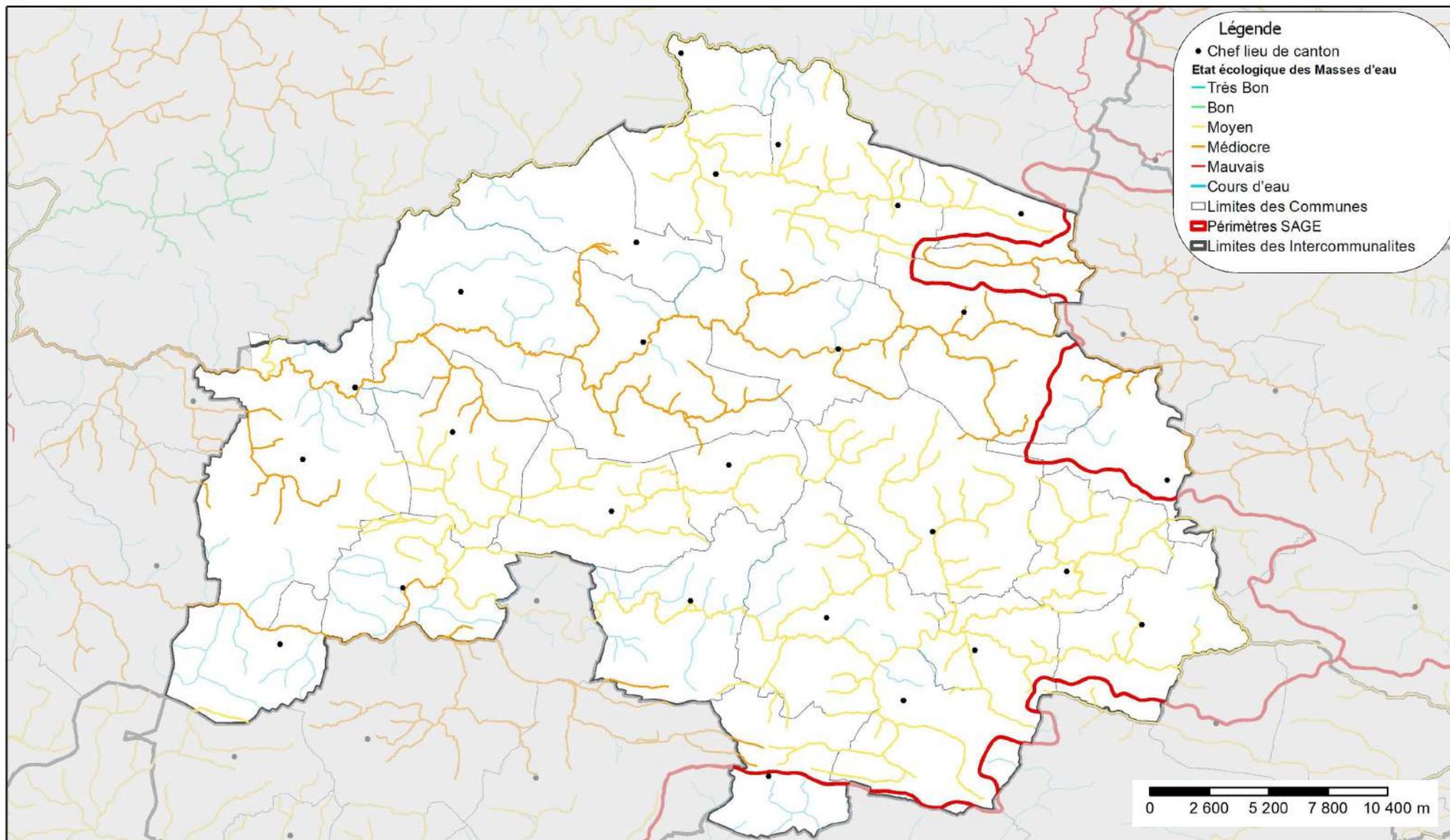
La liste 1 vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.

La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

# Milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des cours d'eau



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



En 2015, 44,8 % des cours d'eau français étaient en bon ou très bon état écologique. Sur le territoire de la Communauté de communes de Châteaubriant – Derval, **aucun cours d'eau n'est considéré en bon ou très bon état écologique**, ils **varient entre un état moyen** (67% des cours d'eau du territoire) **et médiocre** (33%). Le mauvais état écologique global des principaux cours d'eau est dû notamment à la **présence de pesticides et de micropolluants** dans certains cours d'eau (ScoT, 2016). En fonction des divers cours d'eau, le bon état est retenu comme objectif pour 2021 ou pour 2027, conformément à la directive cadre sur l'eau (DCE).

## L'ESSENTIEL

- 5 cours d'eau en état moyen
- 2 cours d'eau en état médiocre
- Essentiellement dû aux pesticides et micropolluants

État écologique des cours d'eau de la  
Communauté de communes

Cours d'eau	État écologique
Le Semnon	Moyen
La Brutz	Moyen
La Verzée	Médiocre
La Chère	Médiocre
Le Don	Moyen
Le Petit Don	Moyen
La Cône	Moyen

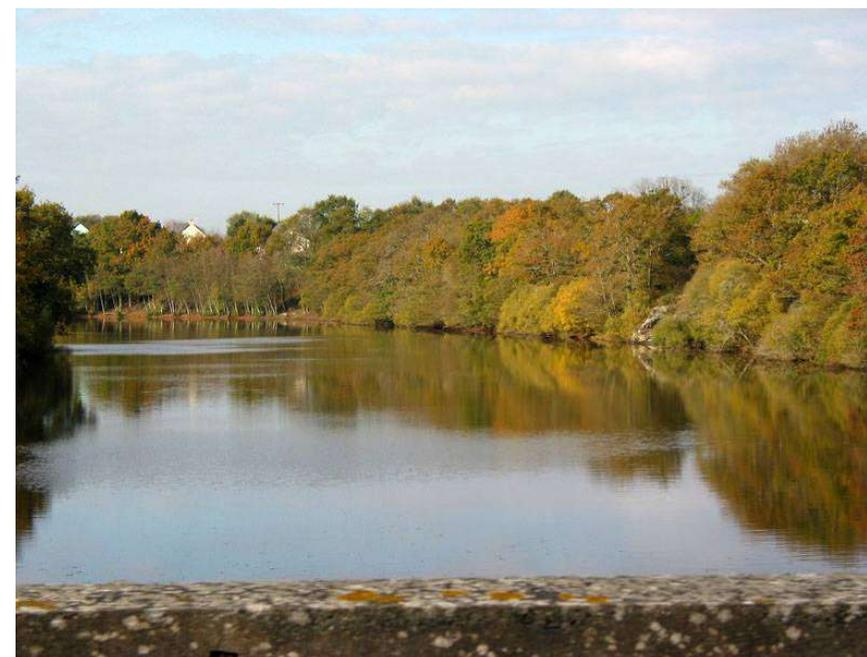


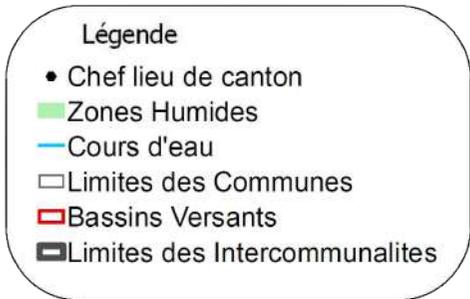
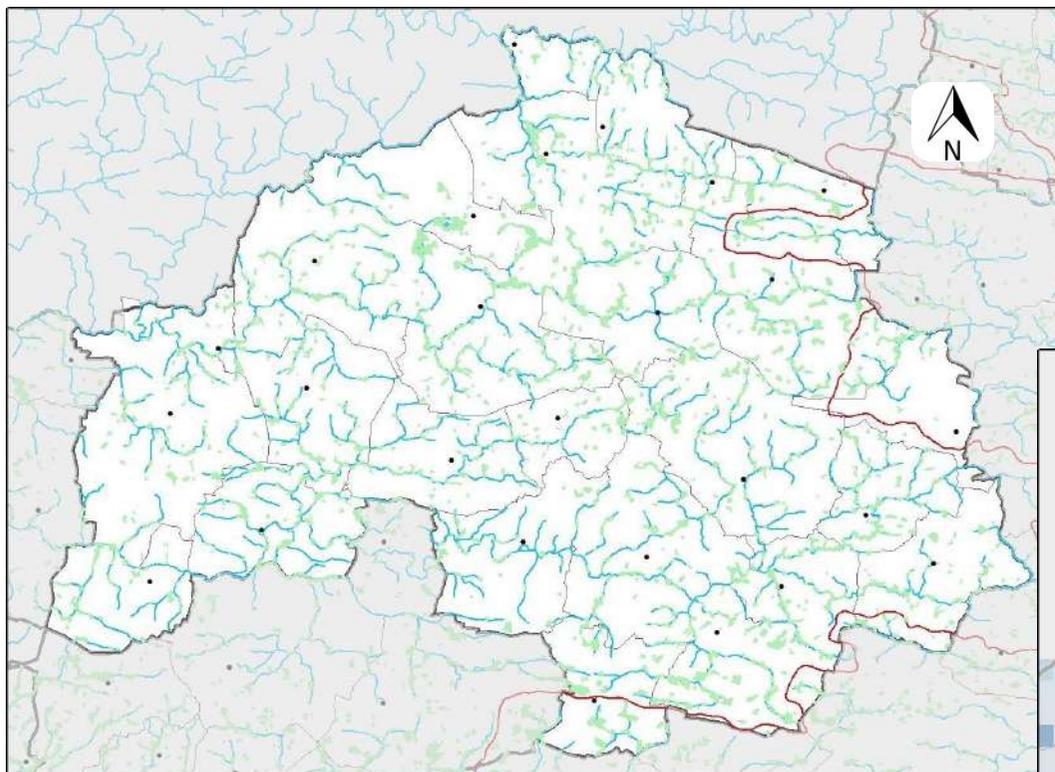
Illustration de : Vu d'ici – Commune de Moisdon-la-Rivière - Des vallées marquées aux coteaux boisés ou bocagers : la vallée du Don

*L'état écologique des cours d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.) permettant un bon équilibre de l'écosystème. Ainsi, le bon état écologique de l'eau requiert non seulement une bonne qualité d'eau mais également un bon fonctionnement des milieux aquatiques.*

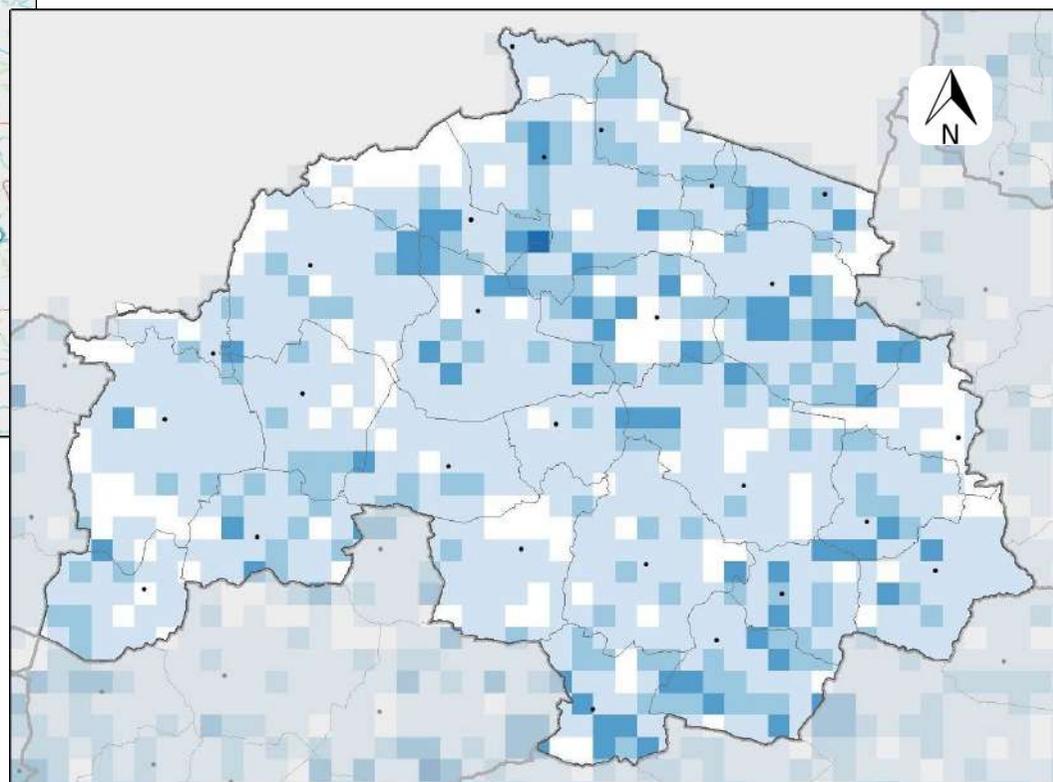
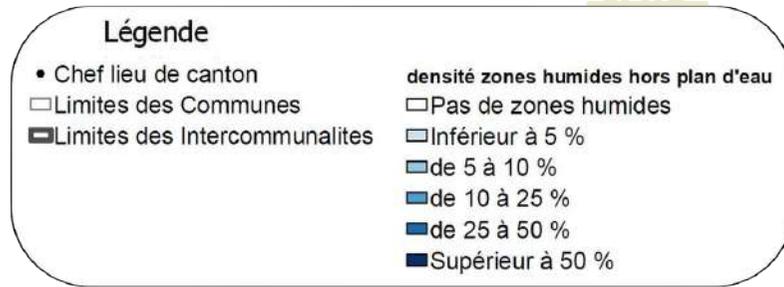
# Milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les zones humides



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

Les zones humides constituent des milieux très divers : tourbières, marais, étangs, prairies humides... On les caractérise selon des critères de végétation et d'hydromorphie des sols. Ce sont des réservoirs de biodiversités. A l'échelle nationale, elles concentrent environ **30 % des espèces végétales remarquables et menacées** et environ **50 % des espèces d'oiseaux** dépendent de ces espaces (SCoT, 2018).

Au sein du territoire, plus de **3 600 ha de zones humides** ont été inventoriés. Les communes de Rougé et Saint-Aubin-des-Châteaux constituent les principaux réservoirs.



## L'ESSENTIEL

- 3 600 ha de zones humides
- 4,3 % du territoire couvert par des zones humides

### Superficie et ratio de zones humides par communes (Source : SAGE Vilaine, Oudon, Estuaire de la Loire)

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de zone humide par commune
Châteaubriant	249,50	7,40 %
Derval	174,50	2,70 %
Erbray	185,7	3,20 %
Fercé	56,60	2,60 %
Grand-Auverné	243,30	7,10 %
Issé	82,20	2,10 %
Jans	166,50	5,00 %
Juigné-des-Moutiers	1,20	0,10 %
La Chapelle-Glain	154,90	4,50 %

Commune	Surface zone humide (ha)	% de zone humide par commune
La Meilleraye-de-Bretagne	257,00	9,00 %
Louisfert	32,70	1,80 %
Lusanger	71,90	2,00 %
Marsac-sur-Don	83,80	3,00 %
Moisdon-la-Rivière	84,70	1,70 %
Mouais	10,90	1,10 %
Noyal-sur-Brutz	37,70	4,90 %
Petit-Auverné	66,70	3,30 %
Rougé	760,40	13,50 %

Commune	Surface zone humide (ha)	% de zone humide par commune
Ruffigné	64,10	1,90 %
Saint-Aubin-des-Châteaux	422,60	8,90 %
Saint-Julien-de-Vouvantes	57,90	2,30 %
Saint-Vincent-des-Landes	91,30	2,70 %
Sion-les-Mines	45,10	0,80 %
Soudan	11,60	2,10 %
Soulvache	57,40	5,10 %
Villepot	55,60	2,70 %
<b>Châteaubriant - Derval</b>	<b>3 626,7 ha</b>	<b>4,30 %</b>

## Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

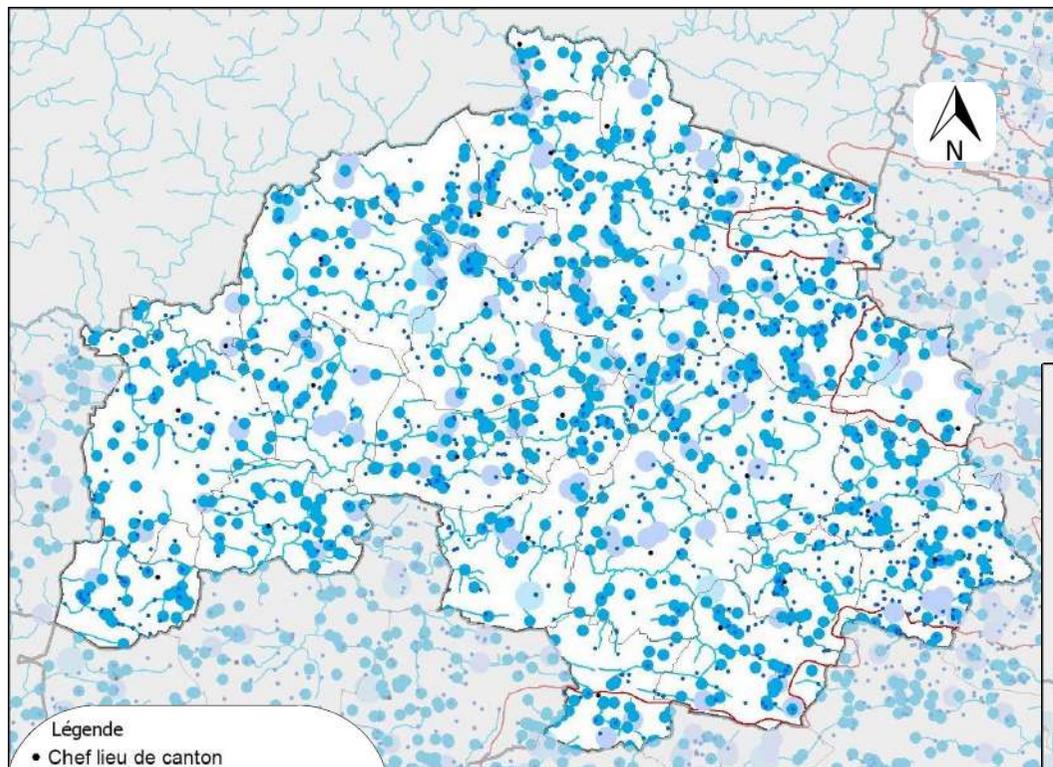
Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

# Milieux naturels

## DU TERRITOIRE



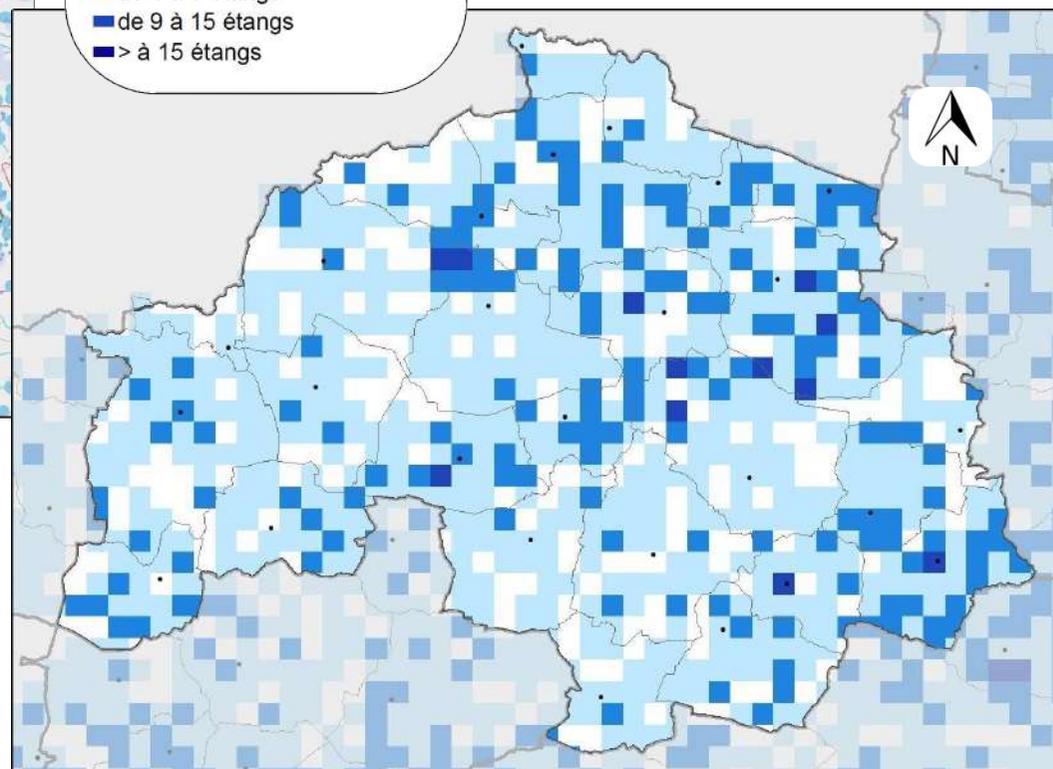
### Les étangs



- Légende**
- Chef lieu de canton
  - plans d'eau supérieurs 100m<sup>2</sup>
  - 100 à 1000 m<sup>2</sup>
  - 1000 à 10000 m<sup>2</sup>
  - 1 à 10 ha
  - > 10 ha
  - Cours d'eau
  - Limites des Communes
  - ▭ Bassins Versants
  - ▭ Limites des Intercommunalites

0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

- Légende**
- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - ▭ Limites des Intercommunalites
  - Densité d'étangs
  - Nombre d'étangs au km<sup>2</sup>
  - aucun étang
  - de 1 à 3 étangs
  - de 4 à 8 étangs
  - de 9 à 15 étangs
  - > à 15 étangs



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

Les enjeux écologiques des étangs sont parfois antinomiques et sont à étudier au cas par cas :

- **Intérêt patrimonial** à valoriser et à intégrer aux projets d'aménagement
- **Intérêt** possible pour la **biodiversité**, en abritant une diversité de faune et flore, patrimoniales ou « ordinaires »
- **Continuité écologique** - *Les étangs participe à la continuité de la trame bleue à l'échelle du territoire, mais certains plans d'eau peuvent constituer des ruptures de la continuité écologique et sédimentaire d'un cours d'eau.*

Au sein de la Communauté de communes, ces étangs constituent des éléments caractéristiques fort du patrimoine historique et naturel local (SCot, 2018). La plupart de ces étangs ont été créés au 17ème siècle afin d'alimenter en énergie les forges de bois du Pays de Châteaubriant (SCoT, 2018).

## L'ESSENTIEL

- **1 440 étangs, majoritairement inférieurs à 1ha**
- **Forte concentration à Soudan, Rougé et La Chapelle-Glain**

La Communauté de communes de Châteaubriant Derval possède **1 440 étangs**, ces derniers couvrent une superficie de **plus de 900 ha** à l'échelle intercommunale, soit 1,02 % du territoire.

### Nombre d'étangs par superficie par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Total	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha
Châteaubriant	77	66	9	2
Derval	107	104	3	0
Erbray	119	112	7	0
Fercé	34	31	3	0
Grand-Auverné	74	71	3	0
Issé	56	47	8	1
Jans	61	59	2	0
Juigné-des-Moutiers	27	22	5	0
La Chapelle-Glain	132	125	7	0

Commune	Total	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha
La Meilleraye-de-Bretagne	39	37	2	0
Louisfert	58	57	1	0
Lusanger	50	44	6	0
Marsac-sur-Don	62	61	1	0
Moisdon-la-Rivière	66	59	6	1
Mouais	8	6	2	0
Noyal-sur-Brutz	29	28	1	0
Petit-Auverné	50	49	1	0
Rougé	136	132	4	0

Saint-Julien-de-Vouvantes	77	74	3	0
Saint-Vincent-des-Landes	75	71	4	0
Sion-les-Mines	82	77	3	2
Soudan	171	164	6	1
Soulvache	22	20	2	0
Villepot	59	58	1	0
<b>CC Châteaubriant-Derval</b>	<b>1440</b>	<b>1337</b>	<b>97</b>	<b>6</b>

### Réglementation sur les plans d'eau

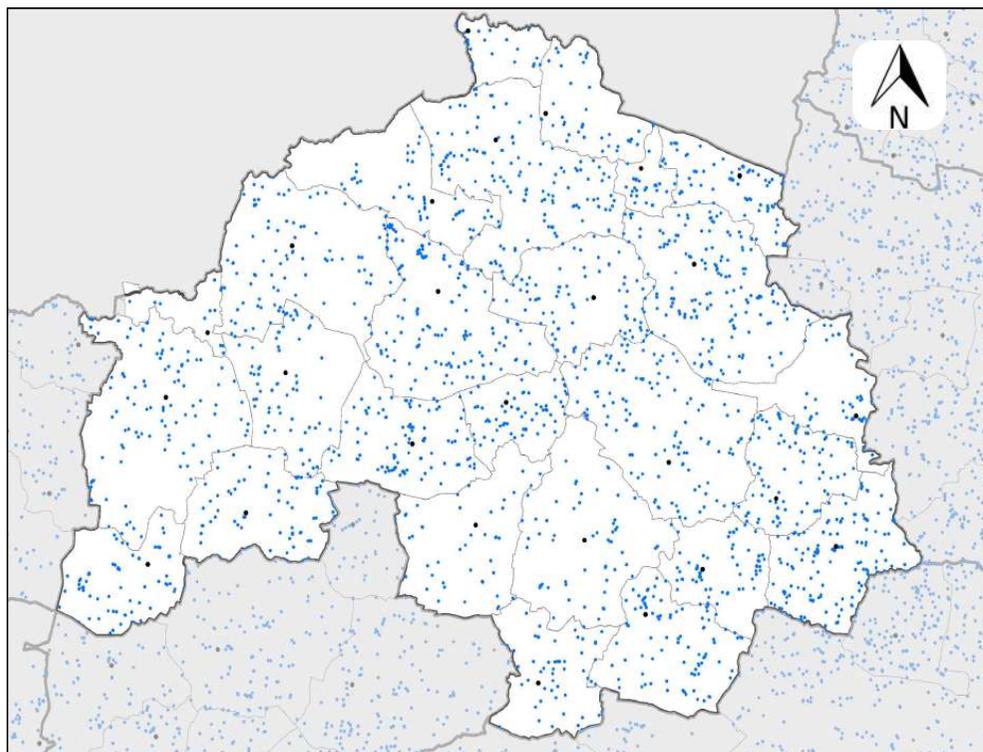
Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Loire-Atlantique.

L'objectif essentiel du code de l'environnement - article L 210-1 et L 211-1 - est de garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau, pour assurer :

- la préservation des systèmes aquatiques, des sites et des zones humides
- la protection contre toute pollution
- le développement et la protection de la ressource en eau
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

# Milieux naturels

## DU TERRITOIRE



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

Légende

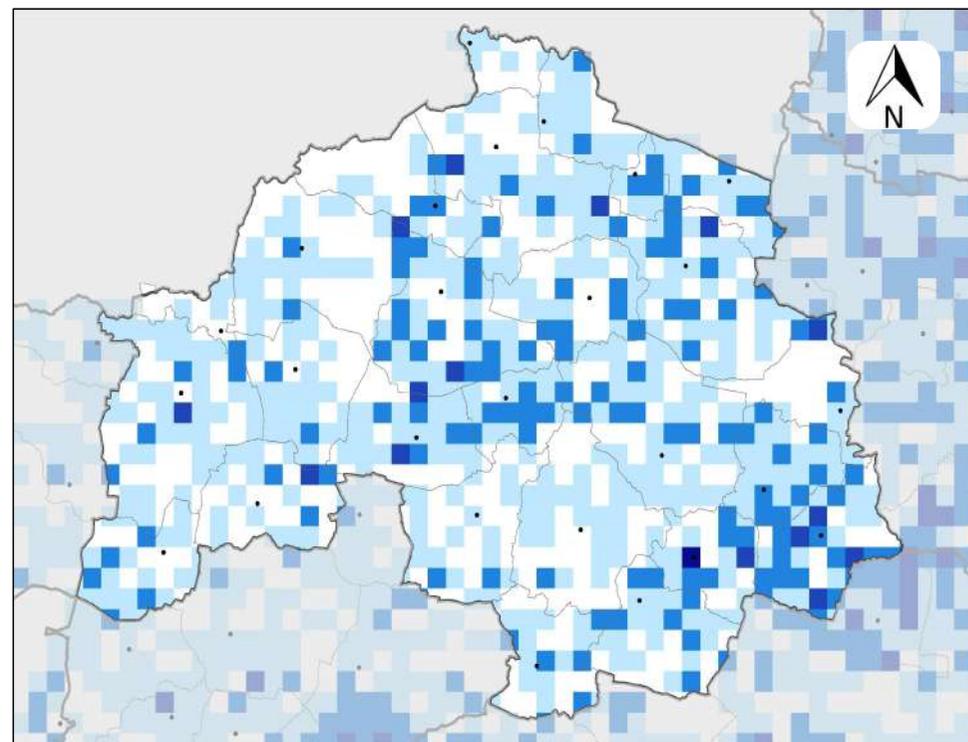
- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites

### Les mares (> 500 m<sup>2</sup>)



Légende

- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**  
Nombre mares au km<sup>2</sup>
- aucune mare
  - de 1 à 2 mares
  - de 3 à 5 mares
  - de 6 à 8 étangs
  - > à 8 mares



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



Les mares sont de petites étendues d'eau stagnante et de faible profondeur formant un écosystème « fermé ». Les mares ont très souvent été façonnées de manière anthropique pour former des réservoirs, abreuvoirs, etc.

Les mares sont souvent, à l'origine d'usages agricoles. Lorsqu'elles présentent un bon état écologique, elles constituent des réservoirs de biodiversité et participent à la circulation des espèces en contribuant à la Trame Verte et Bleue (TVB), on en compte **717 au sein de la Communauté de communes**. En effet, les mares abritent 15 % des espèces protégées (faune et flore) et le tiers des plantes dites « patrimoniales ».

## L'ESSENTIEL

- Grand intérêt pour la biodiversité
- 717 mares sur le territoire
- En moyenne 1,24 mare par km<sup>2</sup>

Sur le territoire, la présence des mares est liée à **différents usages historiques**, ce qui peut expliquer l'hétérogénéité de la répartition de ces dernières.

Le sud-est et le centre de la Communauté de communes concentrent de nombreuses mares. Cette **répartition est cohérente avec les cartes des étangs et des zones humides**.

### Nombre et densité de mares par communes

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km <sup>2</sup> )
Châteaubriant	38	1,13
Derval	64	1,01
Erbray	71	1,22
Fercé	23	1,04
Grand-Auverné	53	1,54
Issé	30	0,78
Jans	34	1,02
Juigné-des-Moutiers	18	0,73
La Chapelle-Glain	88	2,55

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km <sup>2</sup> )
La Meilleraye-de-Bretagne	30	1,09
Louisfert	41	2,26
Lusanger	37	1,05
Marsac-sur-Don	36	1,30
Moisdon-la-Rivière	33	0,65
Mouais	6	0,60
Noyal-sur-Brutz	14	1,82
Petit-Auverné	41	1,82
Rougé	60	1,07

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km <sup>2</sup> )
Ruffigné	22	0,65
Saint-Aubin-des-Châteaux	88	1,85
Saint-Julien-de-Vouvantes	53	2,07
Saint-Vincent-des-Landes	50	1,48
Sion-les-Mines	42	0,77
Soudan	77	1,43
Soulvache	7	0,62
Villepot	38	1,85
<b>CC Châteaubriant - Derval</b>	<b>717</b>	<b>1,24</b>

### Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

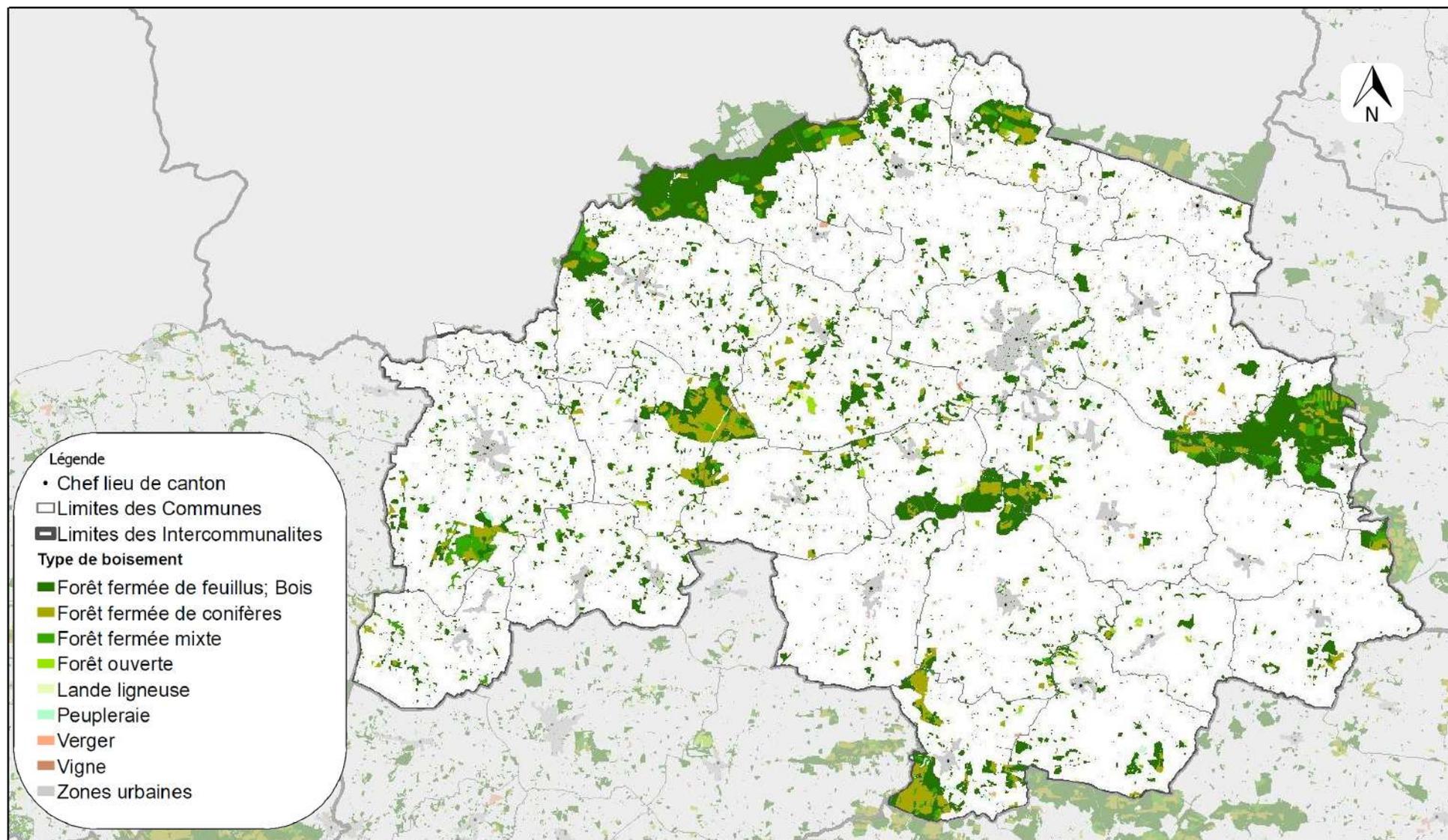
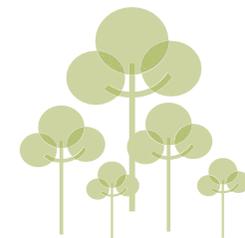
Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

# Milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les boisements

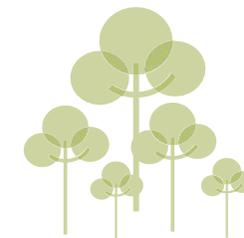


#### Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- Type de boisement
  - Forêt fermée de feuillus; Bois
  - Forêt fermée de conifères
  - Forêt fermée mixte
  - Forêt ouverte
  - Lande ligneuse
  - Peupleraie
  - Verger
  - Vigne
  - Zones urbaines

0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



La Communauté de communes compte une superficie de **11 849 ha de boisement**, ce qui représente **13 % du territoire**. La répartition des massifs boisés est inégale, cette caractéristique est liée à la géologie de l'intercommunalité.

On peut identifier 5 massifs boisés principaux : la **forêt de Teillay** (nord-ouest), la **forêt de Juigné** (est), la **forêt de Domnaiche** (centre-ouest), la **forêt Pavée** (centre) et la **forêt de Vioreau** (sud).

Le taux de boisement est très variable selon les communes, allant de 2 % de recouvrement à Saint-Julien-de-Vouvante à 62 % de recouvrement à Juigné-des-moutiers (SCoT, 2018).

Dans l'ensemble, les feuillus (notamment les Chênes, les Châtaigniers et les Hêtres) sont prédominants à l'échelle de l'intercommunalité (68 % des boisements), mais sont de plus en plus remplacés par des Pins (17 % de conifères au sein des boisements).

## L'ESSENTIEL

- **13 % de taux de boisements sur le territoire**
- **63 % de feuillus et 17 % de conifères**

## Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance  1  2  3

Type boisement	Surface (ha)	% selon la superficie de l'EPCI
Bois	565,34	0,64
Forêt fermée de conifères	2019,83	2,28
Forêt fermée de feuillus	7544,68	8,53
Forêt fermée mixte	998,06	1,13
Forêt ouverte	172,79	0,20
Lande ligneuse	203,61	0,23
Peupleraie	116,7	0,13
Verger	213,72	0,24
Vigne	4,6	0,01
Zone arborée	9,68	0,01
<b>CC Châteaubriant-Derval</b>	<b>11 849,01</b>	<b>13,4</b>



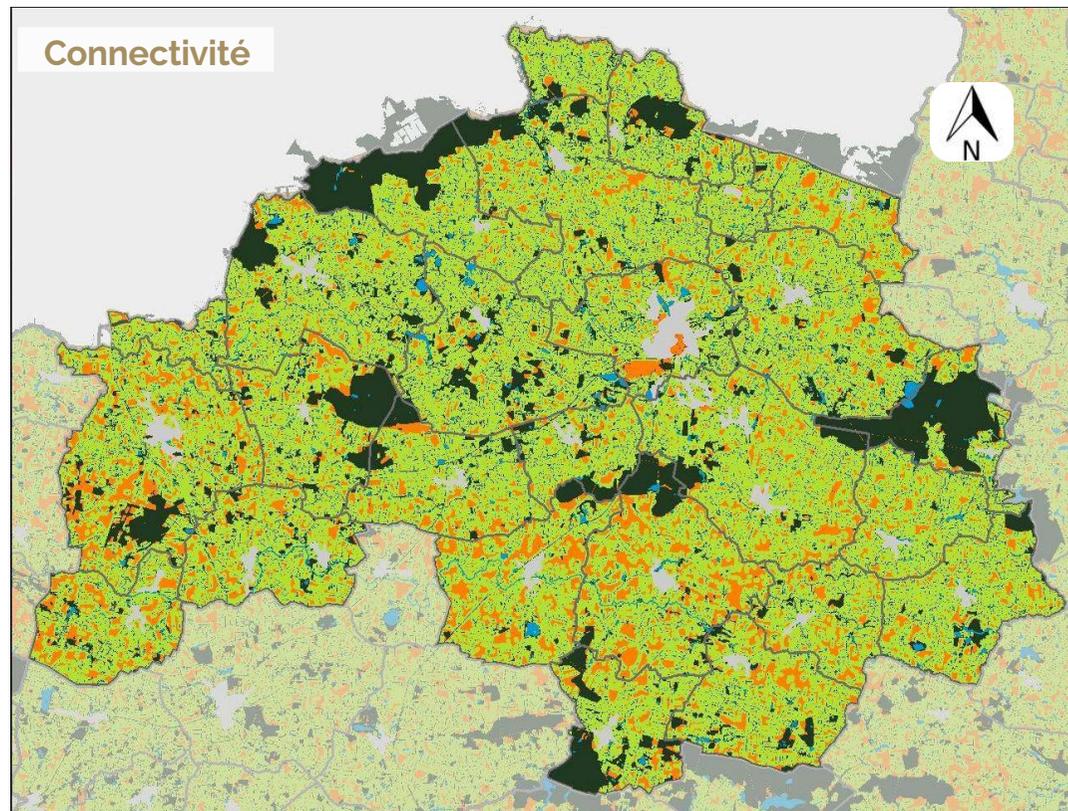
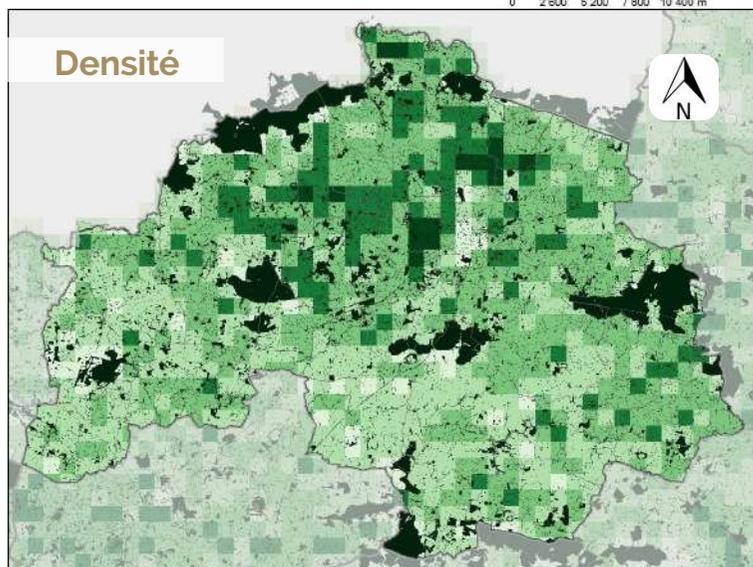
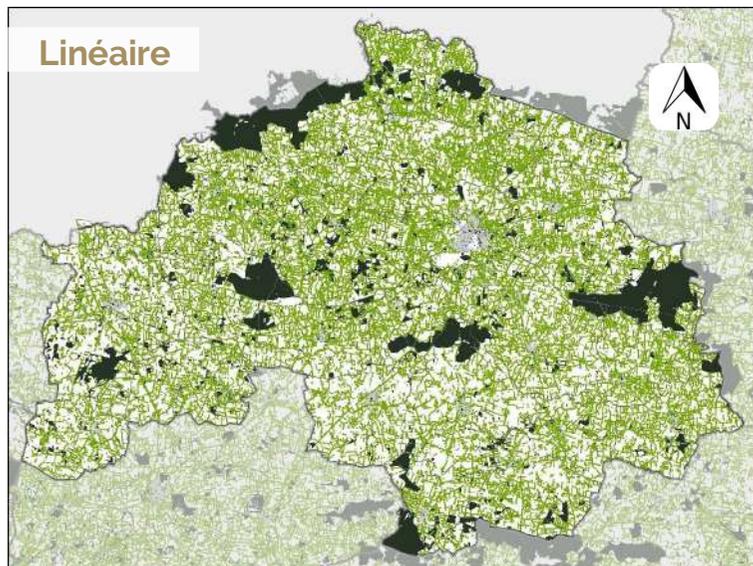
Illustration de : Département de Loire-Atlantique – Commune de Meilleray-de-Bretagne

*Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.*

# Milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les haies



**Légende**

- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

**Densité haies**  
Mètres linéaires par hectare pas de ml par hectare

- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



À l'échelle intercommunale la **répartition des haies est inégale**. La moitié nord est marquée par un plus grand linéaire et une plus forte densité de haies que le reste du territoire. En effet, les parties ouest et sud de la Communauté de communes sont marquées par une plus large ouverture du bocage.

Les communes de **Noyal-sur-Brutz, Soudan et Saint-Aubin-des-Châteaux** comptent **les plus grandes densités de haie** du territoire, à l'inverse, c'est la commune de Juigné-des-Moutiers qui en est le moins pourvu.

## L'ESSENTIEL

- 5 424 km linéaire de haie sur le territoire
- En moyenne 63,5 mètre linéaire par hectare

## Linéaire de haie par commune

Classement par ordre d'importance  1  2  3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total (%)	ml par ha
Châteaubriant	242 565	4,47	72,2
Derval	294 542	5,43	46,2
Erbray	370 299	6,83	63,4
Fercé	167 656	3,09	76,1
Grand-Auverné	191 171	3,52	55,1
Issé	180 199	3,32	46,0
Jans	188 642	3,48	56,5
Juigné-des-Moutiers	69 879	1,29	28,5

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total (%)	ML par ha
La Chapelle-Glain	226 726	4,18	65,2
La Meilleraye-de-Bretagne	121 108	2,23	43,2
Louisfert	123 095	2,27	67,3
Lusanger	175 281	3,23	49,3
Marsac-sur-Don	131 291	2,42	47,2
Moisdon-la-Rivière	224 681	4,14	44,0
Mouais	78 204	1,44	78,0
Noyal-sur-Brutz	80 921	1,49	103,9
Petit-Auverné	146 336	2,70	64,4

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total (%)	ML par ha
Rougé	442 546	8,16	77,9
Ruffigné	163 479	3,01	48,4
Saint-Aubin-des-Châteaux	394 121	7,27	82,8
Saint-Julien-de-Vouvantes	196 895	3,63	76,3
Saint-Vincent-des-Landes	195 849	3,61	58,2
Sion-les-Mines	388 570	7,16	70,4
Soudan	389 824	7,19	72,2
Soulvache	101 947	1,88	90,8
Villepot	138 578	2,55	67,1
<b>CC Châteaubriant-Derval</b>	<b>5 424 405</b>	<b>100</b>	<b>63,5</b>

## Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

# Aménagement

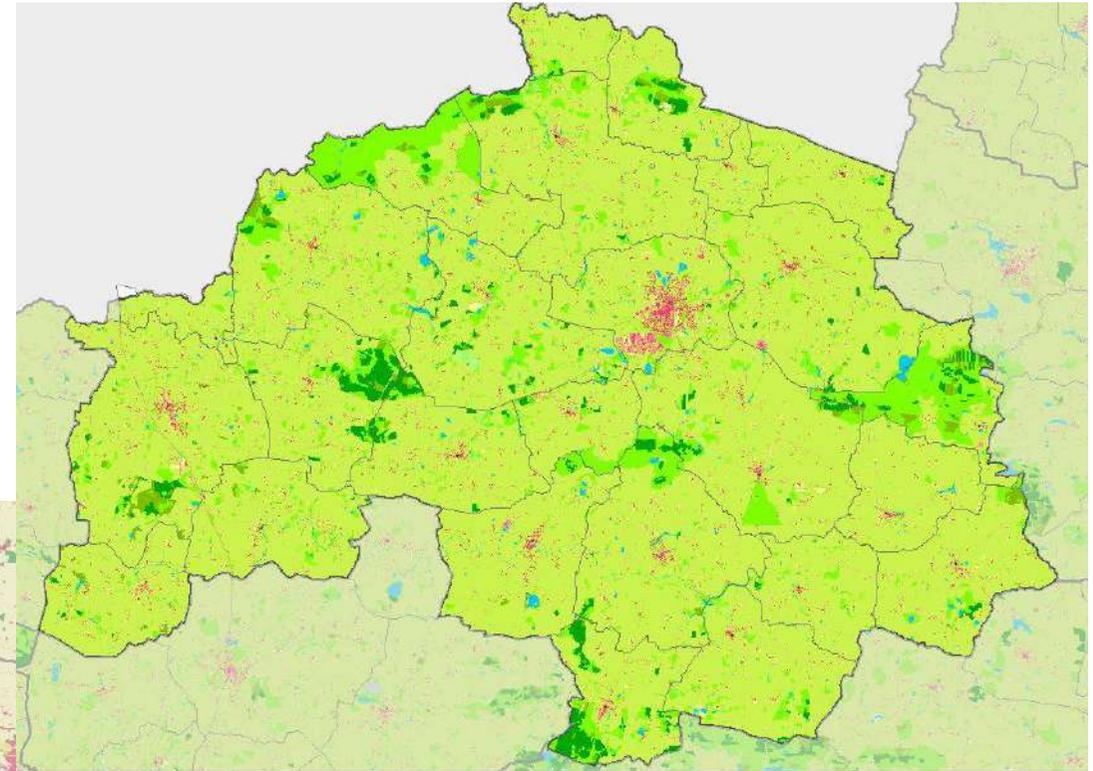
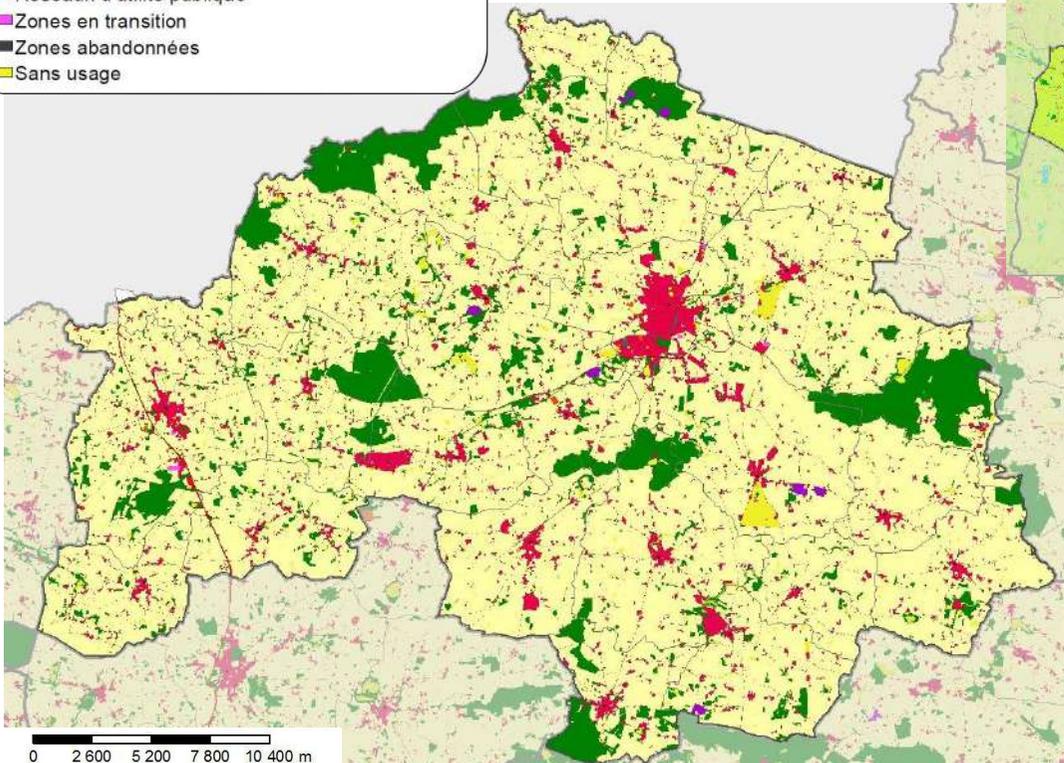
## DU TERRITOIRE

### Usage et occupation du sol



#### Légende

- Chef lieu de canton
- ▬ Limites des Intercommunalités
- ▬ Limites des Communes
- OSGE-Usage du sol
- code\_us**
- ▬ Agriculture
- ▬ Sylviculture
- ▬ Activités d'extraction
- ▬ Pêche et aquaculture
- ▬ Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
- ▬ Routier
- ▬ Ferré
- ▬ Aérien
- ▬ Fluvial et maritime
- ▬ Services logistiques et de stockage
- ▬ Réseaux d'utilité publique
- ▬ Zones en transition
- ▬ Zones abandonnées
- ▬ Sans usage



#### Légende

- Chef lieu de canton
- ▬ Limites des Intercommunalités
- ▬ Limites des Communes
- OSGE-Couverture du sol
- Intitulé**
- ▬ Zones bâties
- ▬ Zones non bâties
- ▬ Zones à matériaux minéraux
- ▬ Zones à autres matériaux composites
- ▬ Sols nus
- ▬ Surfaces d'eau
- ▬ Peuplements de feuillus
- ▬ Peuplements de conifères
- ▬ Peuplements mixtes
- ▬ Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- ▬ Autres formations ligneuses
- ▬ Formations herbacées
- ▬ Autres formations non ligneuses



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

La Communauté de communes de Châteaubriant-Derval est un territoire à **dominante largement agricole avec 79 % de sa surface destinée à l'agriculture**, puis 12,5 % destinés à la sylviculture.

L'agriculture locale est essentiellement tournée vers la polyculture, avec une densité d'élevage encore élevé (SCoT, 2018).

Ce contexte agricole induit une forte occupation du sol caractérisé par des **formations herbacées (81 %)** (prairies, cultures annuelles ou permanentes et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole). Le peuplement forestier constitue la seconde occupation du sol en termes de surfaces, avec **14 % du territoire occupé par ce couvert forestier**.

Le **tissu urbain représente 1,3 % de la surface** du territoire et se concentre essentiellement autour de Châteaubriant et dans une moindre mesure autour de Derval et des autres communes du territoire.

### L'ESSENTIEL

- Territoire largement dominé par les activités agricoles (79%)
- Concentration du tissu urbain sur Châteaubriant

### Surface des différents types d'occupations et d'usages du sol

Classement par ordre d'importance ■ 1 ■ 2 ■ 3

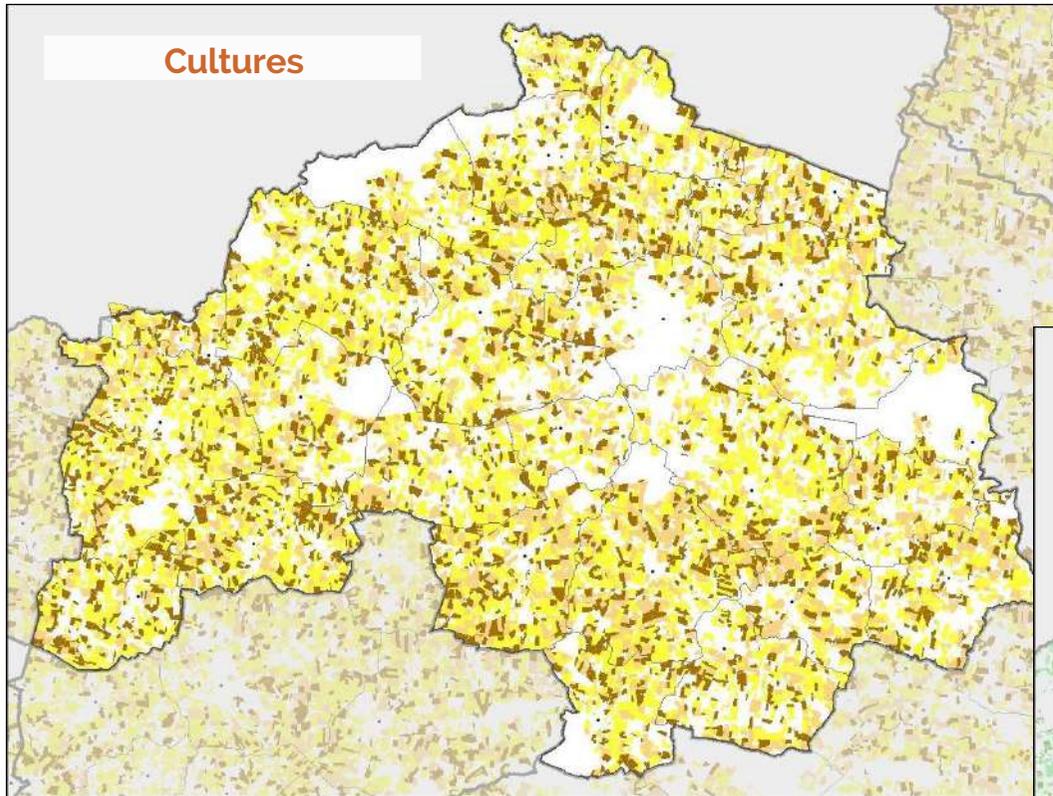
Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio de la surface totale (%)
Autres formations ligneuses	4,31	0,0
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	422,63	0,4
Formations herbacées	76524,84	81,5
Peuplements de conifères	2015,25	2,1
Peuplements de feuillus	10009,42	10,7
Peuplements mixtes	1075,52	1,1
Sols nus	0,57	0,0
Surfaces d'eau	816,1	0,9
Zones bâties	1108,21	1,2
Zones non bâties	1228,12	1,3
Zones à autres matériaux composites	0,8	0,0
Zones à matériaux minéraux	719,54	0,8
<b>Total sur Châteaubriant-Derval</b>	<b>93925,3</b>	<b>100</b>

Type d'usage du sol	Surface (ha)	Ratio de la surface totale (%)
Activités d'extraction	142,4	0,15
Agriculture	74011,8	78,80
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	4943,3	5,26
Réseaux d'utilité publique	43,3	0,05
Réseaux ferrés	70,5	0,08
Réseaux routiers	1078,3	1,15
Sans usage	1888,3	2,01
Services logistiques et de stockage	0,1	0,00
Sylviculture	11712,9	12,47
Zones abandonnées	0,9	0,00
Zones en transition	33,4	0,04
<b>CC Châteaubriant-Derval</b>	<b>93925,3</b>	<b>100</b>

# Aménagement

## DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique



### Légende

#### RPG parcelles graphiques

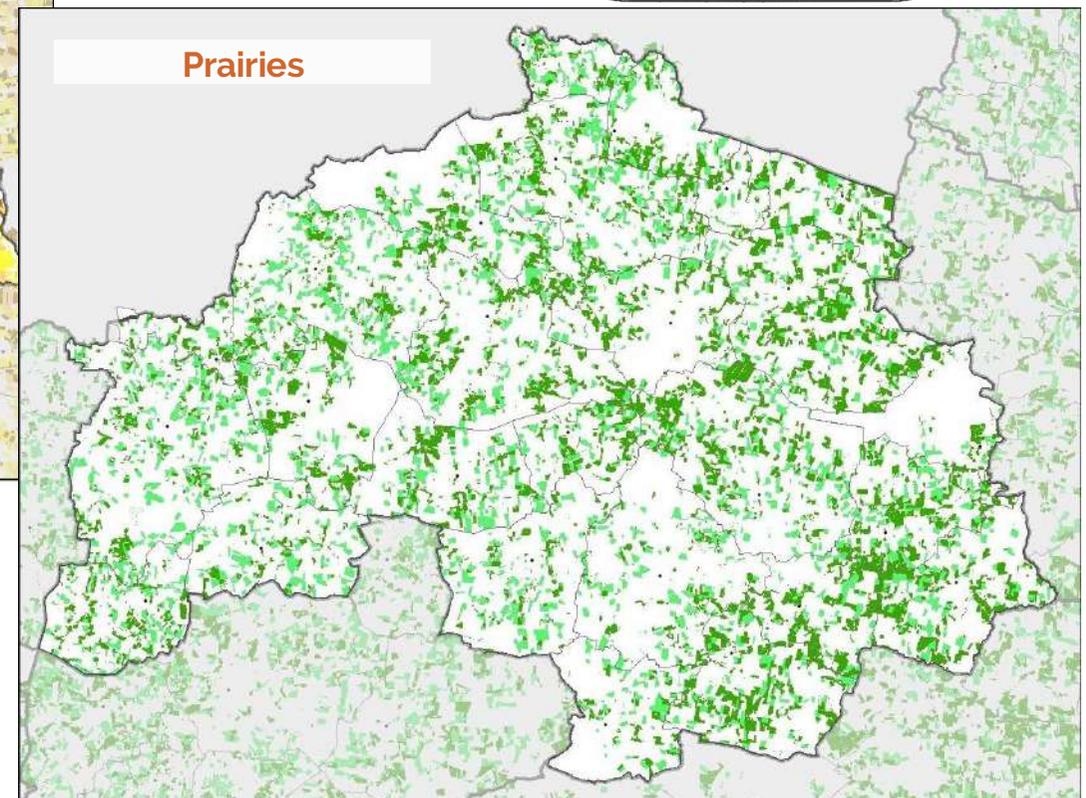
Prairies permanentes

Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

Limites des Communes

Limites des Intercommunalites



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



Sur la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval, **61 477 hectares** étaient destinés à un usage agricole en **2019**, soit 75 % du territoire.

Les **surfaces cultivées** représentent **61,9 %** des surfaces concernées, dont **le maïs et le blé** respectivement à 17,48 % et 11,96 %. Les **prairies permanentes et temporaires** cumulent 38,1 % des surfaces agricoles.

Le **quart sud-ouest** du territoire présente de **grands ensembles quasi-exclusivement cultivés**, alors que les parties **sud-est et nord-est** montrent une plus forte **concentration de prairies permanentes**.

## L'ESSENTIEL

- 75 % du territoire destiné à l'usage agricole
- 38 % de prairies, 23 % de maïs et 15 % de blé



Illustration de : Vu d'ici – Commune de Derval

*Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est la compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).*

## Surface des différents types de culture

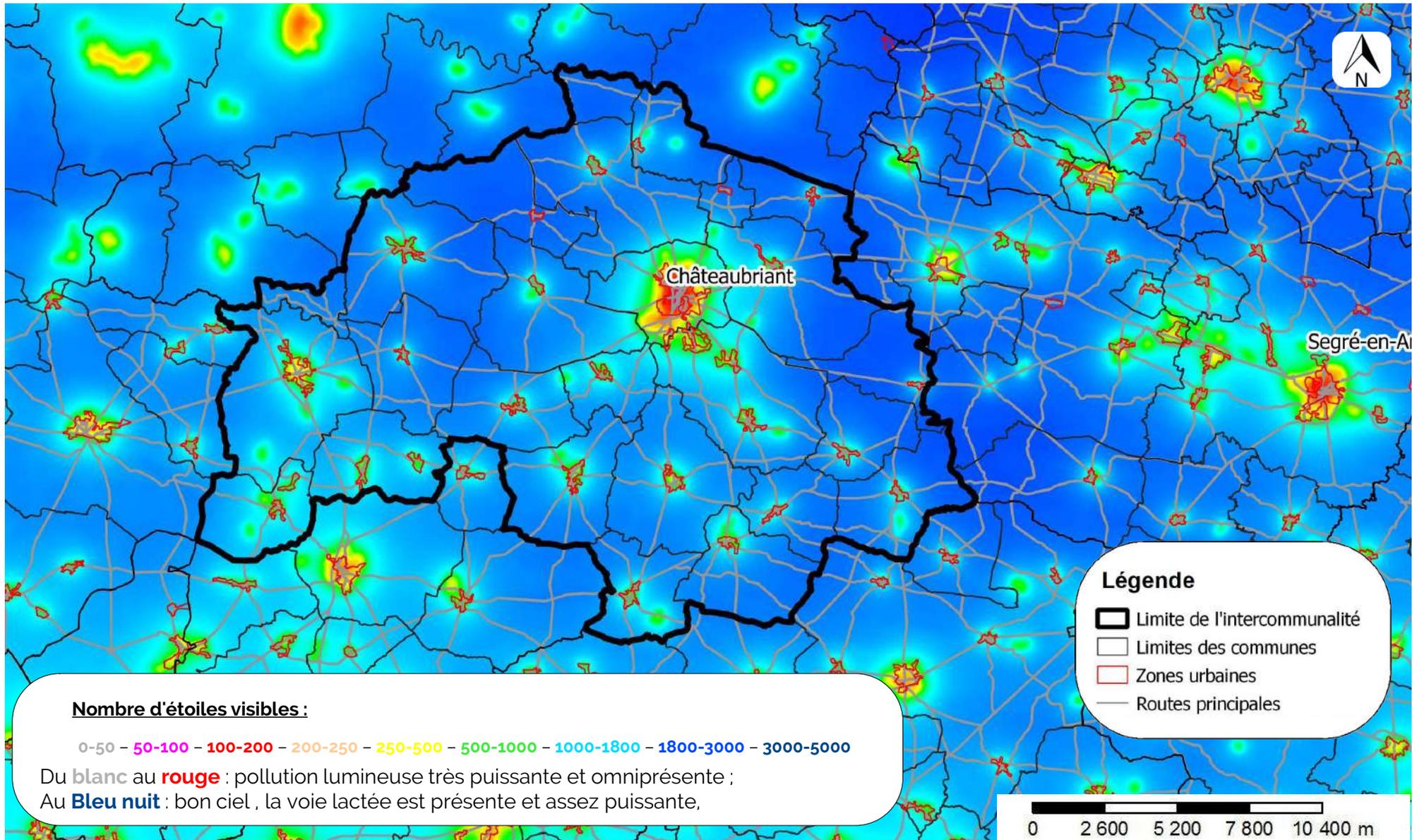
Classement par ordre d'importance  1  2  3

Exploitation	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Blé tendre	9743	15,85 %	11,96 %
Colza	2563	4,17 %	3,15 %
Fourrage	2462	4,00 %	3,02 %
Maïs grain et ensilage	14238	23,16 %	17,48 %
Orge	3697	6,01 %	4,54 %
Prairies permanentes	11952	19,44 %	14,68 %
Prairies temporaires	11475	18,67 %	14,09 %
Autres céréales	2821	4,59 %	3,46 %
Autres	2526	4,11 %	3,10 %
<b>CC Châteaubriant - Derval</b>	<b>61477</b>	<b>100,00 %</b>	<b>75,49 %</b>

# Aménagement

## DU TERRITOIRE

### Pollution lumineuse



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

L'éclairage nocturne, public ou privé est une des conséquences de l'artificialisation croissante des territoires. Cet éclairage artificiel nocturne génère de la **pollution lumineuse** et engendre une **perte d'habitats naturels**, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces qui vivent la nuit.

La pollution lumineuse est principalement liée aux zones urbaines, mais touche également les campagnes. Les surfaces concernées par cette pollution sont en constante augmentation à l'échelle nationale. On considère que **85 % du territoire métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse** (ONB, 2021).

Cette pollution lumineuse participe également à la dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants, elle constitue une menace importante pour de nombreuses espèces animales et végétales qui ont besoin de l'alternance jour/nuit.

Ce phénomène a de nombreuses conséquences sur la faune et la flore : réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations, mais également sur la santé humaine : perturbation de notre rythme circadien – alternance jour/nuit.

Les territoires s'engagent de plus en plus dans des démarches d'atténuation de ce phénomène pour l'environnement, mais également dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour cela, différentes solutions se développent : diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire, extinction totale lors du « cœur de nuit » ou en fonction des saisons, etc.

Aujourd'hui, les territoires s'activent à préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, c'est ce qu'on appelle les « trames noires ».

L'ensemble des tissus urbains de **Châteaubriant et Derval constitue la plus grande source de pollution lumineuse sur le territoire**. La majorité des zones équipées d'éclairages nocturnes sur la Communauté de communes du Châteaubriant-Derval sont les **bourgs et les zones urbaines**. 85 % du territoire métropolitain est exposé à de forts niveaux de pollution lumineuse (soit moins de 1 800 étoiles visibles) (OFB, 2021).

### Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

Le niveau de connaissance botanique de la communauté de commune est **assez faible, voire très faible** sur la plupart des communes. Les quatre communes les plus riches en données comprennent des **sites remarquables** plus visités par les naturalistes.

Ce territoire est défavorisé par l'éloignement des centres universitaires plus riches en botanistes, par son image de zone agricole relativement peu arborée, et par une faible place des questions écologiques dans la culture locale.

Le **niveau limité** des connaissances botaniques ne permet pas de conclure sur les différences de diversité floristiques entre les communes. Certaines sont très mal connues. La diversité de la flore est toutefois probablement **la plus haute sur la commune de Moisdon-la-Rivière**.

### L'ESSENTIEL

- Potentiel floristique encore peu prospecté et connu
- Forte disparité de prospection et de connaissance
- Des sites remarquables bien étudiés

#### Nombre d'espèce connues par commune

Classement par ordre d'importance ■ 1 ■ 2 ■ 3

Communes	Superficie (ha)	Nb espèces flore
Châteaubriant	3 360,07	275
Derval	6 379,29	349
Erbray	5 841,39	449
Fercé	2 203,74	237
Grand-Auverné	3 469,11	467
Issé	3 917,9	162
Jans	3 338,53	148
Juigné-des-Moutiers	2 454,5	393
La Chapelle-Glain	3 477,31	209
La Meilleraye-de-Bretagne	2 805,24	281

Communes	Superficie (ha)	Nb espèces flore
Louisfert	1 829,9	154
Lusanger	3 558,74	246
Marsac-sur-Don	2 780,05	361
Moisdon-la-Rivière	5 102,74	500
Mouais	1 003,21	117
Noyal-sur-Brutz	778,75	177
Petit-Auverné	2 271,68	302
Rougé	5 678,39	406
Ruffigné	3 377,91	39
Saint-Aubin-des-Châteaux	4 762	417
Saint-Julien-de-Vouvantes	2 580,16	335
Saint-Vincent-des-Landes	3 367,52	81
Sion-les-Mines	5 515,85	446
Soudan	5 399,75	251
Soulvache	1 123,3	184
Villepot	2 064,03	192
<b>CC Châteaubriant - Derval</b>	<b>88 400</b>	<b>7 178</b>

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore

Les sites les plus riches en flore menacée sont de deux types principaux. On trouve, d'une part les **côteaux rocheux**, souvent couverts de **landes sèches**. Ces milieux, bien que rares sur ce territoire, représentent une part importante du patrimoine végétal. Parmi les espèces très rares qui y sont présentes, on note la présence du **Ciste en ombelle** (*Halimium umbellatum*), l'**Arnoséris naine** (*Arnosseris minima*) et l'**Illécèbre verticillé** (*Illecebrum verticillatum*).

D'autre part, on trouve les **zones humides** : mares, étangs et autres milieux humides, dont des zones tourbeuses. Ces milieux sont mis en évidence sur la plupart des communes par la présence d'espèces protégées. On note par exemple la présence du **Flûteau nageant** (*Luronium natans*) dans les mares bien préservées, du **Comaret des marais** (*Comarum palustre*) au sein des marais oligotrophes et de l'**Ossifrage** (*Narthecium ossifragum*) dans les tourbières et landes humides.



Illustration de : Philippe Gourdain / MNHN – Ciste en ombelle (*Halimium umbellatum*)



Illustration de : Eric Sansault / ANEPE Caudalis – Flûteau nageant (*Luronium natans*)

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore

La présence de **mares sur schiste** constitue un élément particulièrement remarquable du territoire. Ce sont des zones humides des milieux rocheux. Elles abritent des espèces très menacées comme la **Salicaire du Borysthène** (*Lythrum borysthenicum*) et la **Renoncule à fleurs en boules** (*Ranunculus nodiflorus*). Le point commun de ces milieux est de comporter un substrat très pauvre en nutriments, dit « oligotrophe ». Cette pauvreté du sol est un élément fragile, qu'il est important de préserver.



Illustration de : Jean-Marie Dréan - Mare oligotrophe temporaire sur schiste

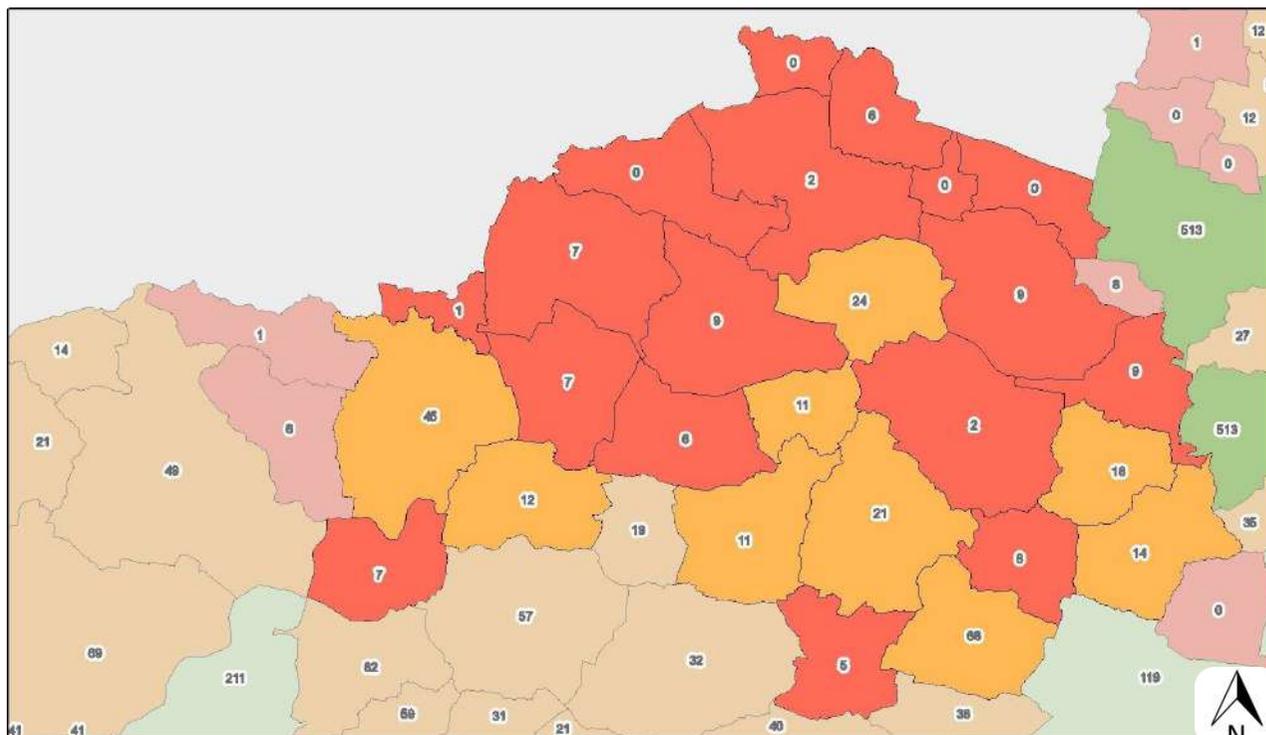


Illustration de : Jean-Marie Dréan - Renoncule à fleurs en boules (*Ranunculus nodiflorus*)

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

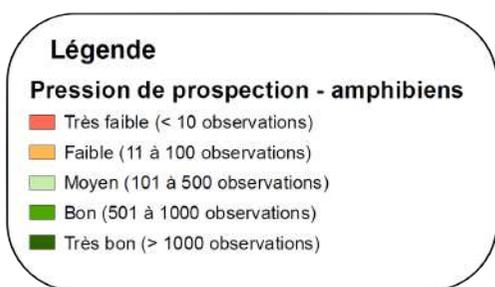
### Les amphibiens



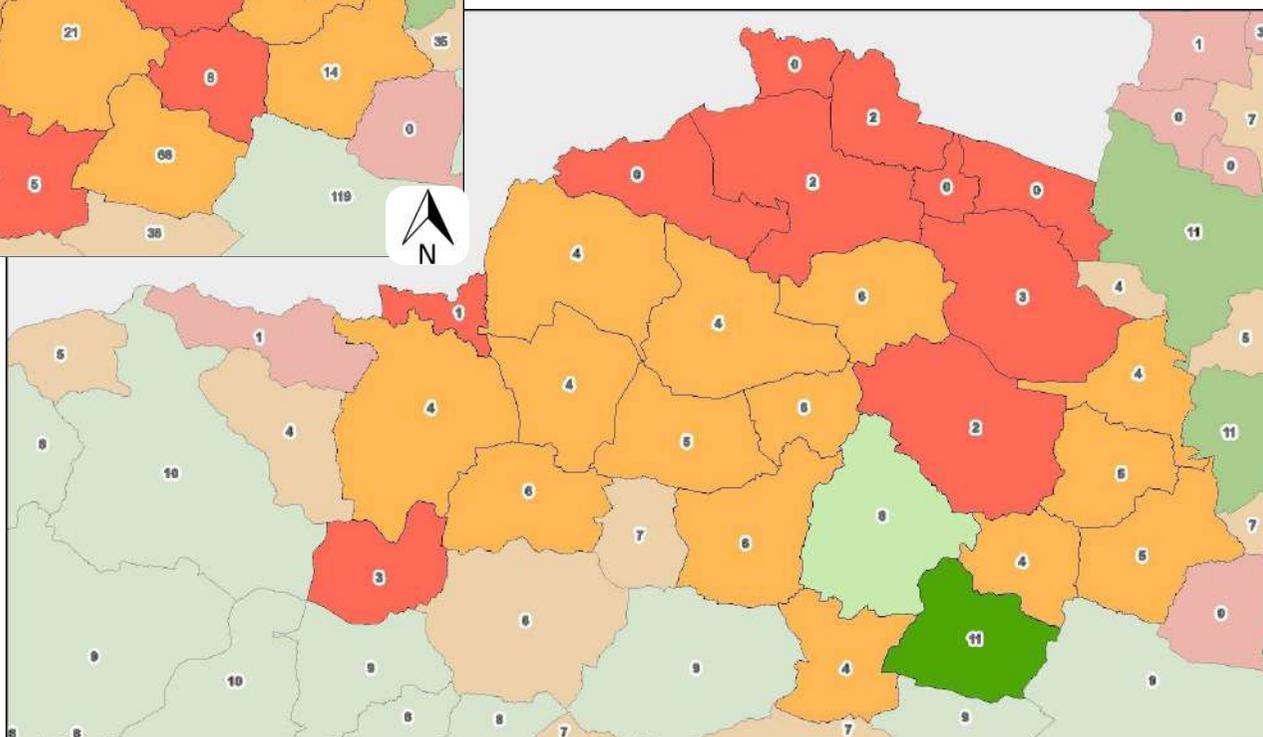
#### Légende

##### Niveau de connaissance - amphibiens

- Très faible (< 3 espèces)
- Faible (4 à 7 espèces)
- Moyen (8 à 10 espèces)
- Bon (> 10 espèces)



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



La **pression de prospection** pour le groupe des amphibiens est **très faible** sur les deux tiers du territoire, soit 17 communes, et faible sur le tiers restant, soit 9 communes. Pour **4 communes, aucune information** n'est disponible (Ruffigné, Soulvache, Noyal-sur-Brutz et Villepot).

**14 espèces d'amphibiens** sur les 17 potentiellement présentes en Loire-Atlantique ont été observées sur le territoire. Si la majorité des communes ont un **niveau de connaissances faible, voire très faible** du cortège d'espèces, deux communes se distinguent : Moisdon-la-Rivière (niveau moyen) et Grand-Auverné (niveau bon).

Les Tritons crêté (*Triturus cristatus*) et marbré (*Triturus marmoratus*) sont les espèces les plus patrimoniales de la communauté de commune. Elle sont présentes sur respectivement **3 et 4 communes**. Leur hybride, le Triton de Blasius (*Triturus cristatus x marmoratus*) a été observé sur deux de ces communes.

Le territoire possède encore des massifs forestiers remarquables, abritant des espèces d'intérêt et présentant, de fait, des enjeux forts de conservation. La Forêt de Juigné est un hotspot pour la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) à l'échelle départementale. Elle **hiberne et estive** très probablement dans les bois et se reproduit dans les prairies naturelles inondées et fossés périphériques. Plusieurs lieux de pontes semblent avoir néanmoins disparus ces dernières années suite à des recalibrages de fossés ou des retournements de prairies naturelles.

La Forêt Pavé est également un hotspot pour les amphibiens. Un dispositif pérenne, permettant le passage des amphibiens sous la route départementale qui la traverse, y a d'ailleurs été installé pour limiter les forts effectifs de mortalité observés.

### L'ESSENTIEL

- **Manque de connaissances global (pression de prospection très faible à faible / 4 communes sans données )**
- Observation de 14 espèces, dont le Triton marbré
- Massifs forestiers remarquables et importance des prairies humides et des mares pour la reproduction

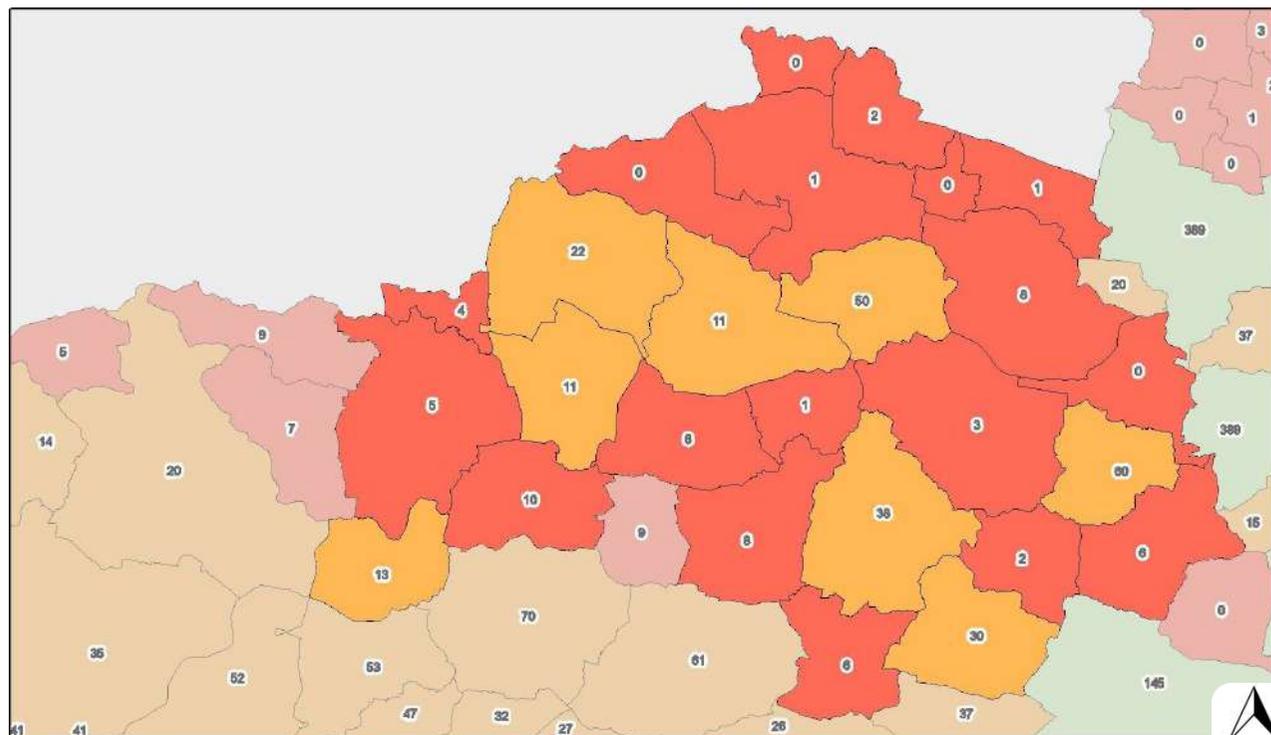


Illustration de : Eric Sansault / ANEPE Caudalis  
- Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

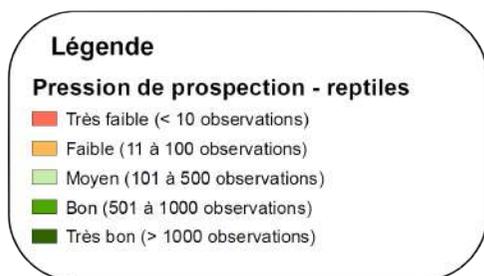
### Les reptiles



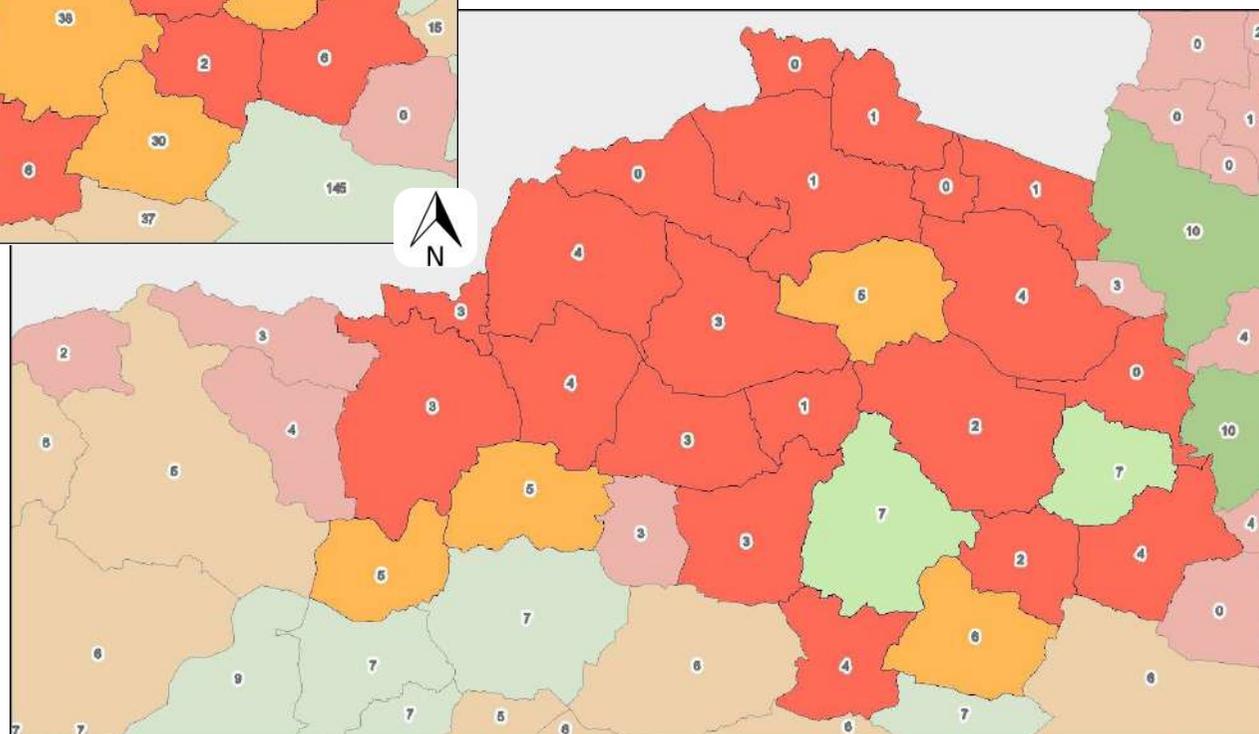
#### Légende

##### Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



La **pression de prospection** est jugée **très faible** sur près de 70 % du territoire, soit 18 communes, et faible sur les 8 communes restantes. **4 communes** ne bénéficient d'**aucune donnée** recensée (Soulvache, Noyal-sur-Brutz, Ruffigné et Juigné-des-Moutiers).

**10 espèces de reptiles** sur les 13 potentiellement présentes en Loire-Atlantique ont été observées sur le territoire. La quasi-totalité du territoire a un **niveau de connaissances très faible**. Seules deux communes bénéficient d'un niveau de complétude de la liste d'espèce présente jugé moyen (Moisdon-la-Rivière et Saint-Julien-de-Vouvantes).

Parmi les espèces observées on trouve :

- 4 espèces de lézard : dont le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*), petit lézard gris-brun quasi menacé dans la région,
- 6 espèces de serpents : dont les **deux vipères** (*Vipera aspis*, *Vipera berus*), respectivement en danger et en danger critique d'extinction en Pays de la Loire ; et la **Couleuvre vipérine** (*Natrix maura*) classée vulnérable.

Les coteaux schisteux du Don, présentant une mosaïque d'habitats de landes et pelouses, sont très favorables aux reptiles. De Saint-Julien-de-Vouvantes à Marsac-sur-Don, toutes les communes du sud avec un niveau de connaissance faible à moyen sont traversées par le Don. Ces secteurs présentent un bon potentiel d'accueil à confirmer ou à restaurer.

### L'ESSENTIEL

- Manque de connaissances global (pression de prospection très faible à faible / 4 communes sans données )
- 10 espèces
- Responsabilité territoriale pour plusieurs espèces



Illustration de : J-C de Massary / MNHN -  
SPN - Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)

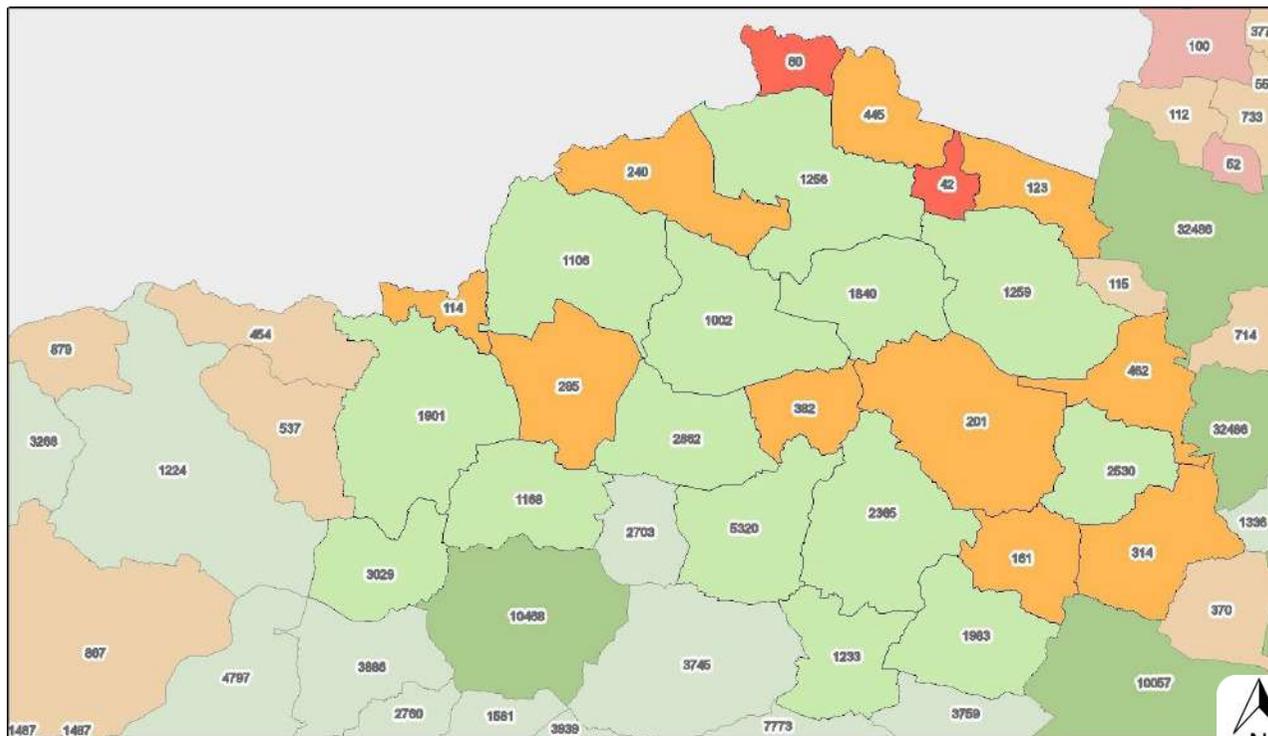


Illustration de : J-C de Massary - Vipère péliade (*Vipera berus*)

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les oiseaux



#### Légende

##### Niveau de connaissance - oiseaux

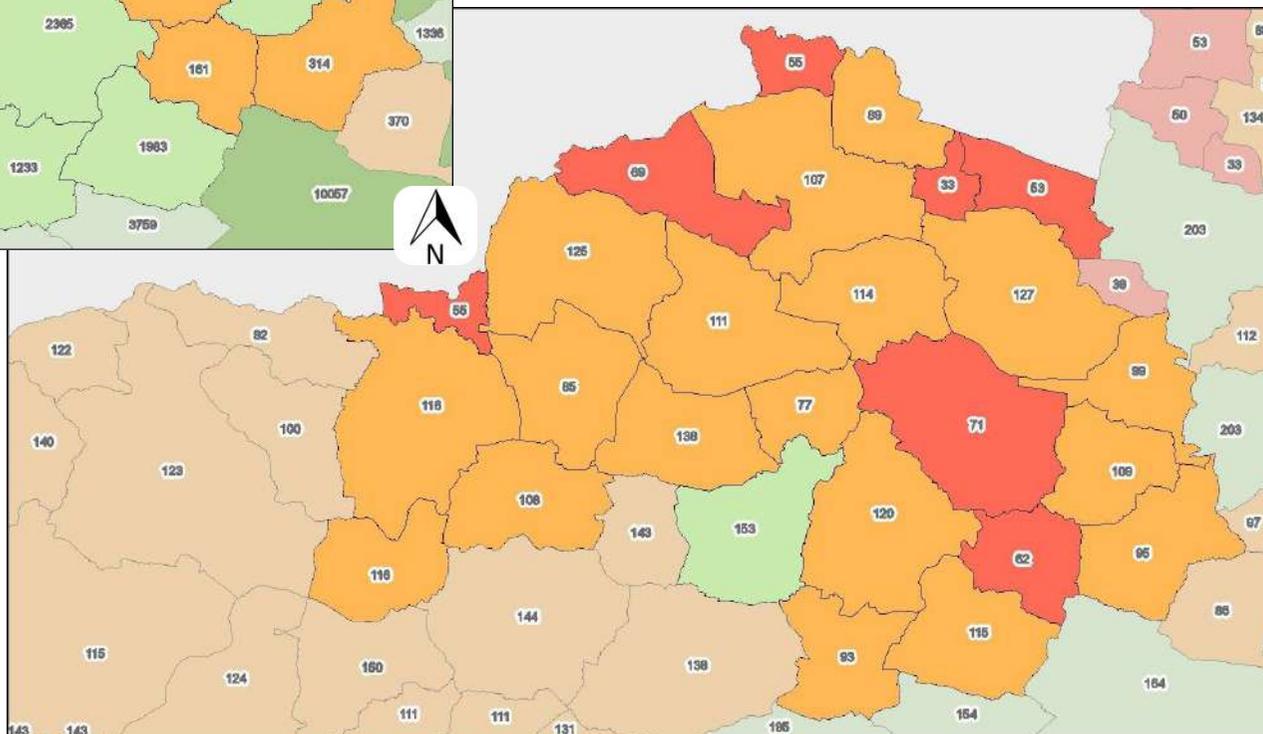
- Très faible (< 75 espèces)
- Faible (76 à 150 espèces)
- Moyen (151 à 225 espèces)
- Bon (> 225 espèces)



#### Légende

##### Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



Environ la **moitié du territoire** dispose d'une **pression de prospection** jugée **moyenne** (14 communes), la **majorité des autres** communes ayant un niveau **faible** (10 communes). Seules deux communes ont une pression de prospection encore en-dessous : Soulvache avec 60 données et Noyal-sur-Brutz avec seulement 42 données. Concernant un groupe comme l'avifaune, pour lequel les contacts sont relativement aisés, des valeurs aussi faibles reflètent un vrai manque de prospection.

**191 espèces** d'oiseaux sont connues sur le territoire. Sept communes ont un niveau de connaissances jugé très faible, le reste du territoire n'étant, **globalement**, que **faiblement connu**. Seule une commune, Issé, est mieux renseignée bien qu'elle ne possède qu'un état de connaissance moyen, référençant 153 données.

Le territoire accueille **34 espèces menacées** dans la région, toutes sont nicheuses.

Plusieurs espèces patrimoniales ont été observées sur le territoire comme la **Fauvette pitchou** (*Sylvia undata*), le **Courlis cendré** (*Numenius arquata*), le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*), la **Guifette noire** (*Chlidonias niger*), la **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*) ou encore la **Cigogne noire** (*Ciconia nigra*).

Les nombreux étangs du territoire constituent certainement des haltes migratoires intéressantes pour l'avifaune en général et notamment les anatidés : étang de Beaumont, étang de Gruellau, étang de la Blisière, étang de la Forge, étang de Chahin ou de la Hunaudière ...

### L'ESSENTIEL

- Pression de prospection moyenne à très faible
- 2 communes très faibles
- 191 espèces
- 34 espèces menacées
- 34 espèces nicheuses menacées



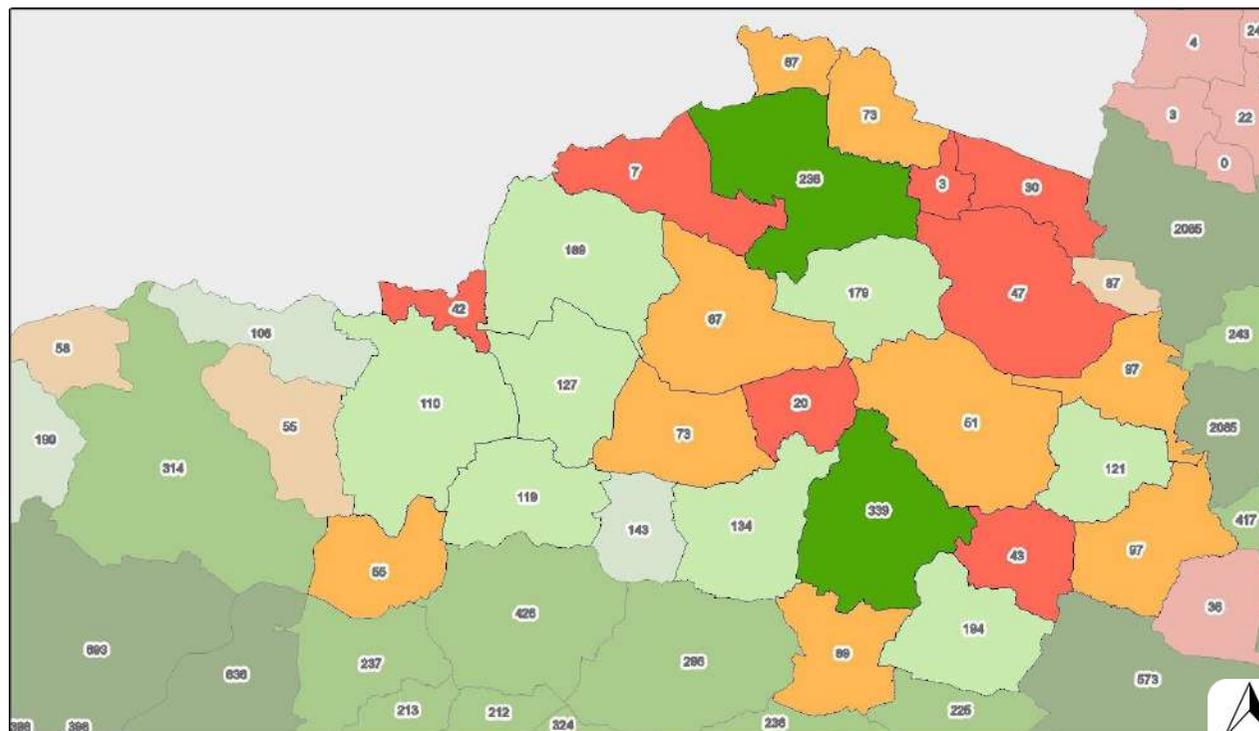
© J. LAIGNEL

Illustration de : Julien Laignel / SPN – MNHN – Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

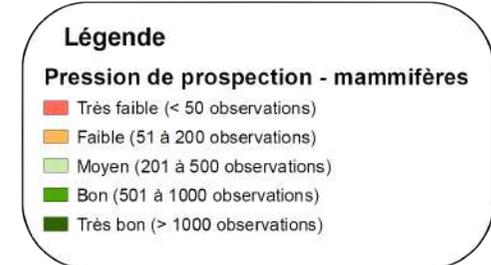
### Les mammifères



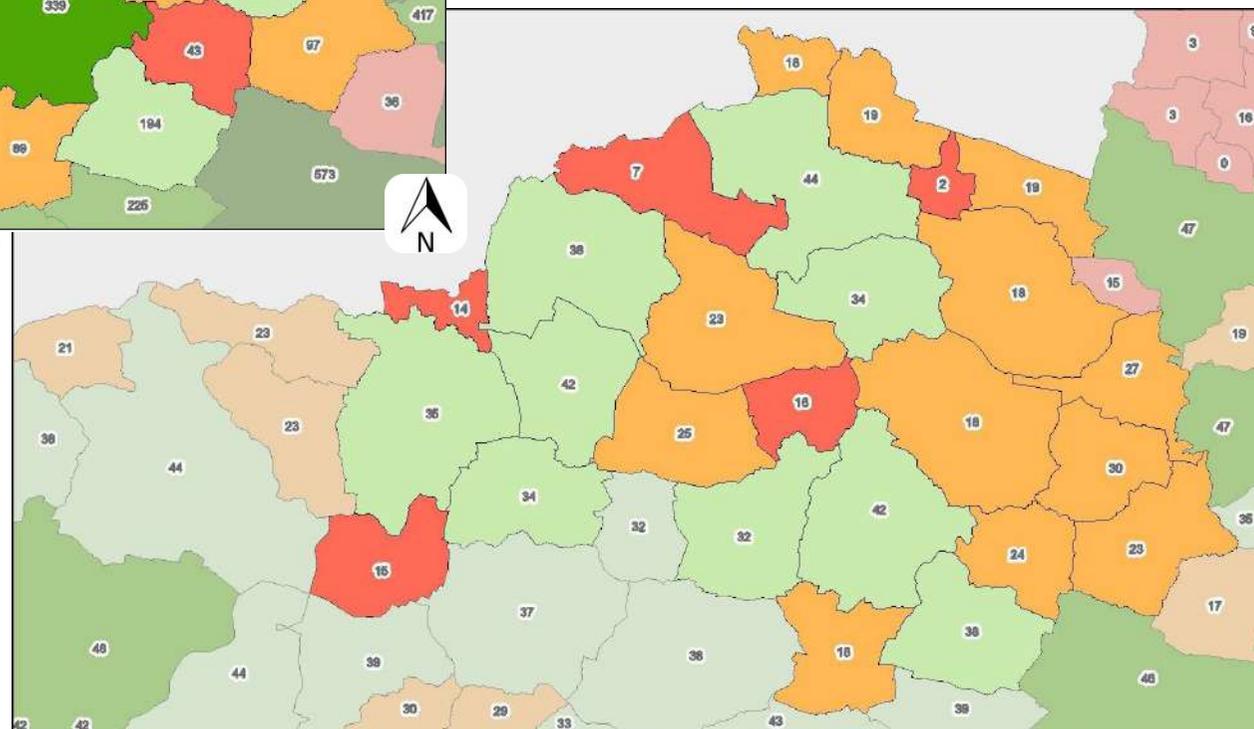
#### Légende

##### Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



La **pression de prospection** concernant les mammifères est plutôt **hétérogène** sur le territoire. Elle s'échelonne de très faible (7 communes) à bonne (2 communes), **l'essentiel** des communes étant tout de même **faiblement connu**.

**68 espèces** de mammifères sur les 78 espèces potentiellement présentes en région ont été recensées. Le **niveau de connaissances** sur les mammifères ne fait pas exception et est également globalement **faible**, principalement sur la moitié est du territoire. L'ouest semble légèrement mieux connu mais ne bénéficie que d'un niveau de connaissances moyen dans le meilleur des cas.

Parmi les espèces recensées on trouve :

- 3 espèces non indigènes et EEE : Ragondin (*Myocastor coypus*), Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et Rat surmulot (*Rattus norvegicus*),
- 1 espèce en danger d'extinction : **Rat noir** (*Rattus rattus*),
- de nombreuses espèces menacées : le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*), le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*), la **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*), la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*), etc.

Les secteurs de vieux feuillus des grands massifs forestiers sont intéressants pour nombre d'espèces de chauves-souris qui y trouvent le gîte et la ressource alimentaire. Les étangs constituent aussi des zones de chasse estivales non négligeables. Certaines galeries et les vieux ponts non enduits sont des gîtes d'hibernations utilisés par ce groupe d'espèces tout au long de l'hiver.

### L'ESSENTIEL

- Pression de prospection globalement faible
- Niveau de connaissance faible | 14 espèces patrimoniales

Illustration de : Pierre Rigaux – Campagnol amphibie  
(*Arvicola sapidus*)

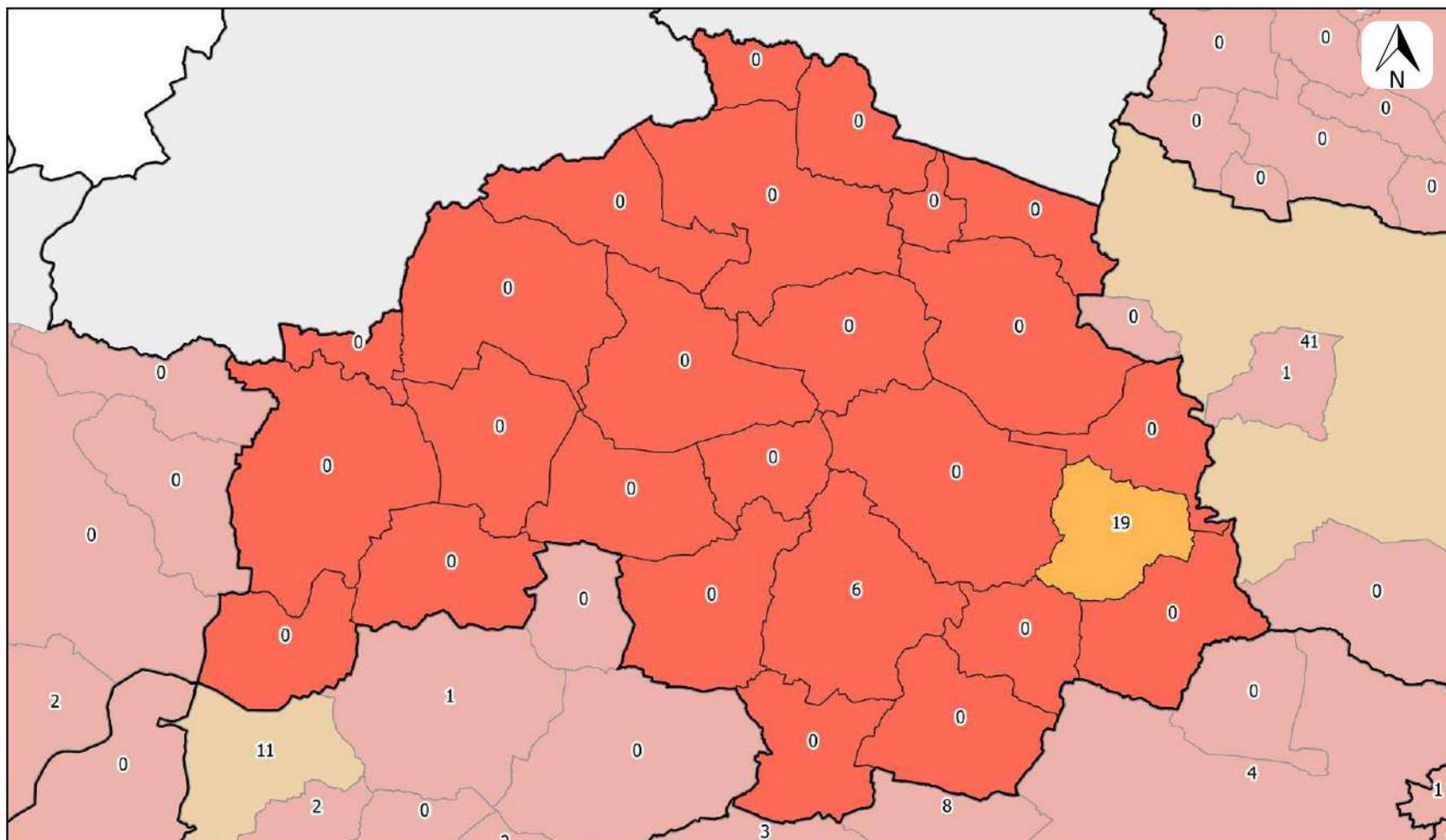


© Pierre Rigaux - [www.facebook.com/pierre.rigaux.naturaliste](http://www.facebook.com/pierre.rigaux.naturaliste)

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les poissons

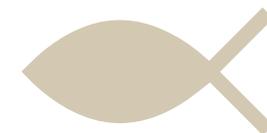


#### Légende

#### Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 10 espèces)
- Faible (10 à 19 espèces)
- Moyen (20 à 29 espèces)
- Bon (30 à 39 espèces)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)



La **pression de prospection** concernant les poissons est très faible sur l'ensemble des communes, seules 2 d'entre elles concentrent les 15 observations du territoire (Moisdon-la-Rivière et Saint-Julien-de-Vouvantes).

**12 espèces** ont été recensées sur les 75 espèces potentiellement présentes dans la région. Deux d'entre elles sont des espèces patrimoniales : l'**Anguille d'Europe** (*Anguilla anguilla*) et le **Brochet** (*Esox lucius*).

### L'ESSENTIEL

- 15 observations sur 2 communes
- 12 espèces
- 2 espèces patrimoniales



Illustration de : Laurent Madelon / FNPF – Brochet (*Esox lucius*)

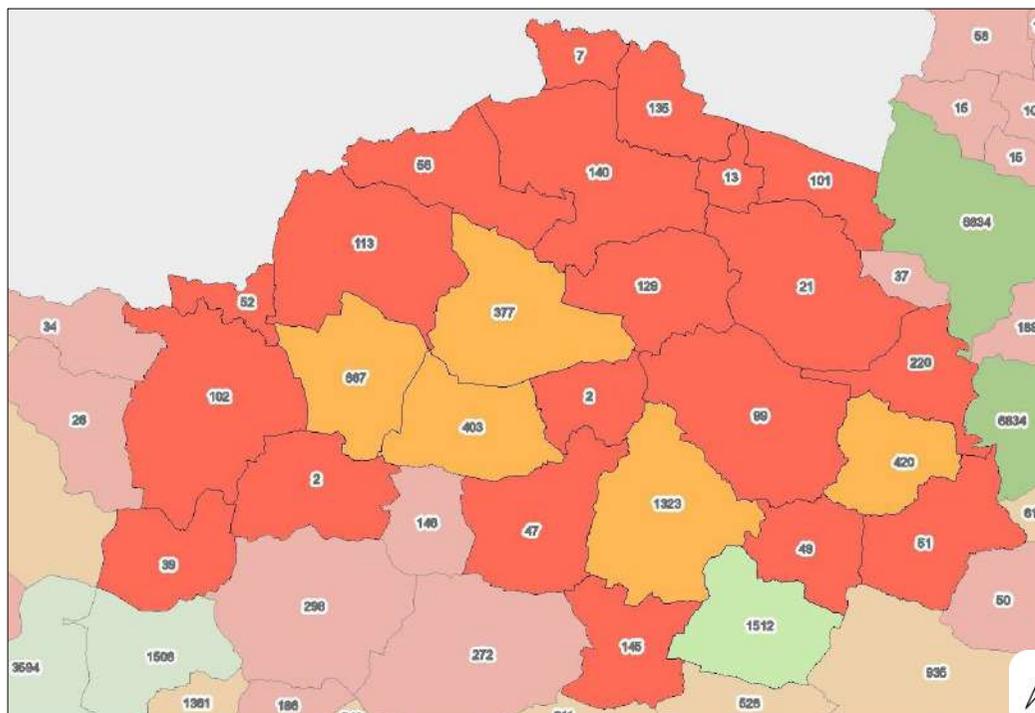


Illustration de : Denis Poracchia – Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*)

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Les invertébrés



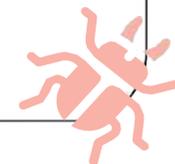
0 2 600 5 200 7 800 10 400 m



#### Légende

##### Niveau de connaissance - invertébrés

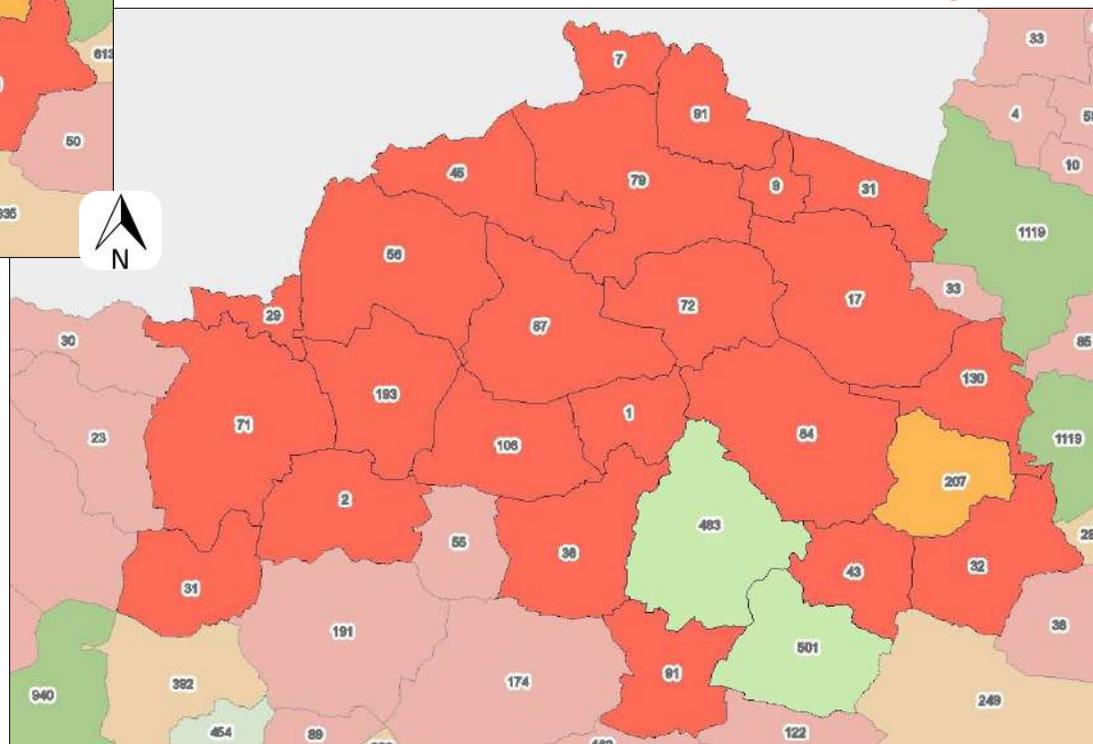
- Très faible (< 200 espèces)
- Faible (201 à 400 espèces)
- Moyen (401 à 600 espèces)
- Bon (601 à 1200 espèces)
- Très bon (> 1200 espèces)



#### Légende

##### Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

**2 536 données** d'invertébrés ont été recensées. Le **niveau de connaissances et la pression de prospection** sur les invertébrés est également globalement **très faible**. Ces données sont plutôt mal réparties sur le territoire. Les communes de Moisdon-la-rivière, Grand-Auverné, Lusanger, Saint-Vincent-des-landes, Saint-Aubin-des-Châteaux et Saint-Julien-de-Vouvante sont légèrement mieux connues mais ne bénéficient que d'un niveau de connaissances moyen dans le meilleur des cas. Trois communes (Jans, Louisfert et Soulevache) comptent moins de 10 observations pour le groupe taxonomique le plus conséquent.

**1 127 espèces** d'invertébrés ont été recensées. Seule une commune a une connaissance faible (Saint-Julien-de-Vouvante) et deux autres ont une connaissance considérée comme moyenne (Moisdon-la-rivière et le Grand-Auverné). La meilleure connaissance sur ces deux communes est liée principalement à la présence d'un site naturel d'exception bien connu des naturalistes : l'étang de la Forge. L'inégalité du nombre de données peut être attribué à un effort de prospection différent d'une commune à l'autre.

La **répartition par groupe taxonomique est extrêmement inégale**. Les **insectes** sont largement majoritaires (**77 %** des données). Avec 45 taxons, les libellules semblent le groupe d'insectes le mieux connu. Les arachnides sont en seconde place avec 17 % des données. Le reste se partage entre les myriapodes (31 taxons), les crustacés (14 taxons), les gastéropodes (12 taxons) et les annélidés (3 taxons).

Les données viennent majoritairement d'études spécifiques sur les invertébrés sur les sites les plus remarquables de la communauté de commune.

Sur l'ensemble des espèces connues, 3 sont des espèces protégées :

- le **Lucane Cerf-volant** (*Lucanus cervus*)
- le **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*)
- l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercurial*)



### L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissance globalement très faible
- 2 fois plus d'observation que d'espèces (2 536 observations pour 127 espèces)
- 77 % d'espèces d'insectes
- 3 espèces protégées
- 27 espèces déterminantes ZNIEFF
-



# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

Au sein des données rassemblées figurent les observations de **27 espèces qui sont jugées déterminantes de ZNIEFF en Pays-de-la-Loire**. Cela signifie que leur présence peut justifier le classement du lieu d'observation en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il s'agit d'espèces de libellules, de coléoptères, de lépidoptères et d'abeilles sauvages.

Une partie des espèces sont présentées brièvement ci-dessous, en les regroupant par cortèges.

### Les zones humides et bords de cours d'eau

La communauté de commune est divisée en deux par le Don et plusieurs grands étangs sont favorables aux insectes aquatiques. On notera la présence de l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) sur les secteurs de l'étang de Clégreuc, les sous bassins versants de la forêt d'Ancenis à la forêt de Juigné ou la vallée de la Chère aux environs de la forêt de Javardan. Ce qui ressort est l'utilisation des têtes de bassins versants par l'espèce, dans les secteurs de cours d'eau plus petits et sans doute plus végétalisés. D'autres espèces comme l'**Agrion mignon** (*Coenagrion pulchellum*), le **Conocéphale des roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) ou le **Miroir** (*Heteropterus morpheus*) nous indiquent la présence de zones humides de bonne qualité, ces espèces exigeantes ne se rencontrant que dans les milieux humides préservés ouverts.

Certaines ripisylves de rivière semblent de bonne qualité car on y retrouve la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), espèce peu commune, sur plusieurs secteurs de la Chère notamment.



Illustration de : Gabriel Mazo / Bretagne Vivante - Étang de la Hunaudière



Illustration de : Gabriel Mazo / Bretagne Vivante - Cordulie à corps fin



Illustration de : Daniel Morel - Cheimatobie du Hêtre



Illustration de : Pierre Robin - Vieille trogne de Chêne - sentier de Mouais

### Les massifs forestiers et le bocage

Un des paysages caractéristique du secteur de Châteaubriant-Derval est la forêt. Dans un des départements les plus pauvre en massifs forestiers, cette communauté de commune en connaît plusieurs. Des espèces comme la **Fourmis rousse des bois** (*Formica polyctena*) ou la **Cheimatobie du Hêtre** (*Operophtera fagata*) nous indique qu'il existe des zones boisées intéressantes ayant un intérêt écologique.

On trouve aussi trois espèces typique des vieux arbres : le **Pique-prune** (*Osmoderma eremita*), le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) et le **Grand capricorne** (*Cerembix cerdo*). Ils indiquent la présence d'un bocage et de milieux arborés favorables à une biodiversité préservée.



# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour  
les invertébrés

### Les landes sèches et les pelouses ouvertes

L'originalité principale du territoire est le **reliquat de landes sèches** du secteur de Moisdon-la-Rivière – Grand-Auverné. Ce milieu de landes sèches maintenu par l'Homme durant des siècles est aujourd'hui l'un des plus rares du département. C'est la présence de cet ensemble qui explique la meilleure connaissance des invertébrés sur ces deux communes. Des espèces comme le **Faune** (*Hipparichia stalinus*) ou l'**Agapanthie de l'asphodèle** (*Agapanthia asphodelii*) ne se maintiennent que grâce à des sites comme celui-ci.

Le **Faune** a beaucoup régressé dans le département avec la destruction et la fermeture des zones de pelouses sèches sur schistes. Sur le territoire d'étude, il semble se maintenir sur un seul site. La conservation de l'espèce à l'échelle départementale réside dans la bonne gestion des milieux de pelouses sèches et de déblais ardoisiers très favorable à un cortège xérique peu présent sous nos latitudes.

L'**Agapanthie de l'asphodèle** est une espèce inféodée aux massifs d'asphodèles tels que ceux qui se développent sur les bords du Don. Tous les ans de nouveaux individus sont trouvés sur des sites parfois distants de plusieurs kilomètres dans les zones de landes.

Les déblais ardoisiers semblent aussi très favorables aux araignées, des espèces comme *Nomisia exornata*, d'affinités thermophiles, trouvent dans ces milieux xériques l'ensemble des conditions qui lui sont nécessaires.

*Xérique signifie aride ou semi-aride de manière permanente.*



Illustration de : Gabriel Mazo / Bretagne  
Vivante - Landes - Forge Neuve



Illustration de : Gabriel Mazo / Bretagne  
Vivante- Pelouse - Forge Neuve

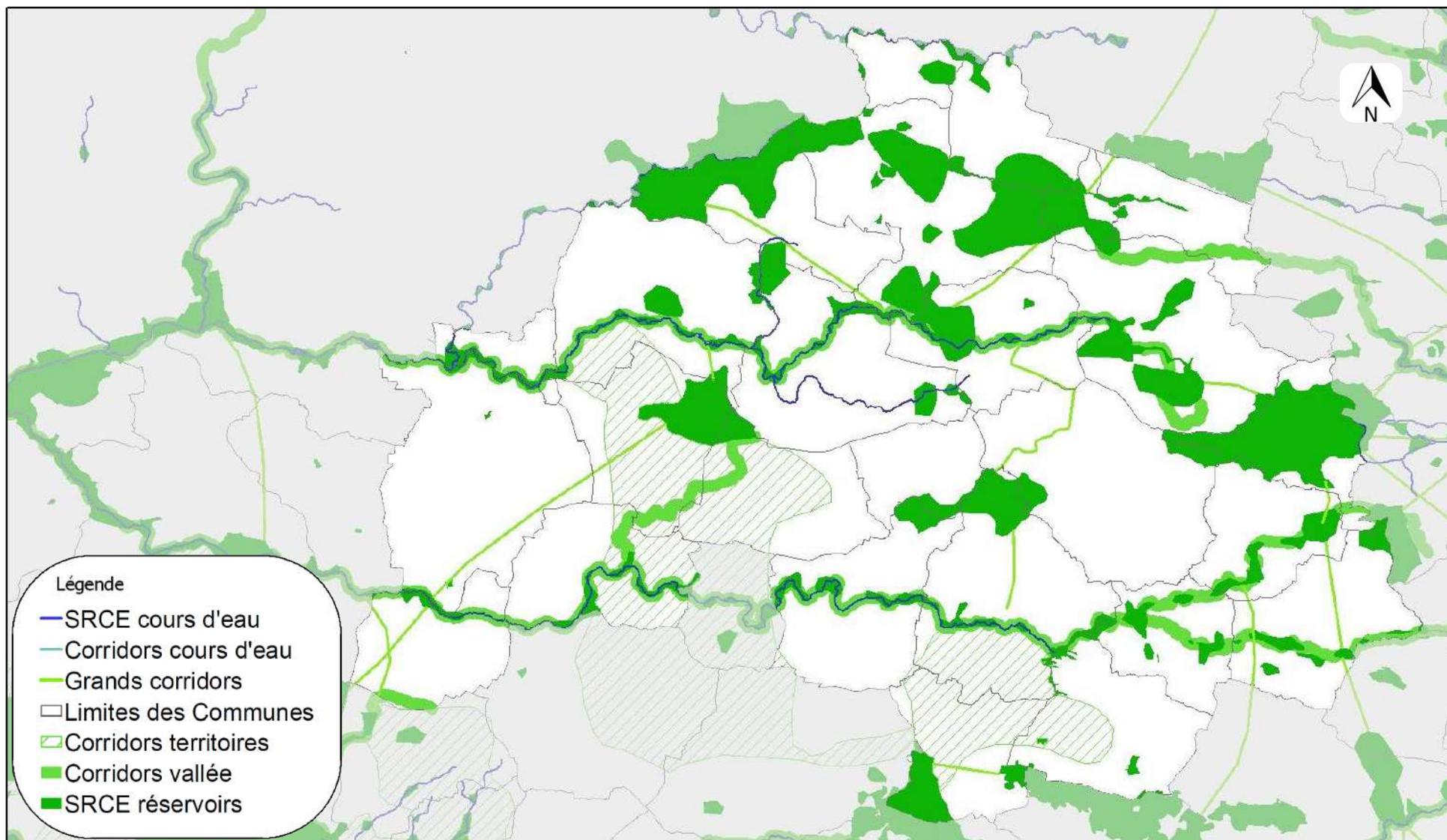


Illustration de : Gabriel Mazo / Bretagne Vivante - Déblais  
ardoisier – La Forge Neuve

# Biodiversité

## DU TERRITOIRE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique  
(SRCE)



0 2 600 5 200 7 800 10 400 m

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré à l'échelle régionale pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, soit la Trame Verte et Bleue (TVB). Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques.

Les deux principaux cours d'eau (**La Chère et le Don**) constituent les **grands corridors du territoire**.

**Les réservoirs du SRCE** se concentrent essentiellement dans les **communes du nord** de la Communauté de communes. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique montre une **forte inégalité dans la répartition des corridors et réservoirs** entre les parties nord et sud du territoire.

### L'ESSENTIEL

- La Chère et le Don sont les grands corridors
- Forte dichotomie nord/sud

*Réservoir de biodiversité: espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.*

*Corridor: voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.*

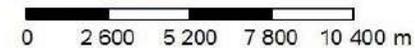
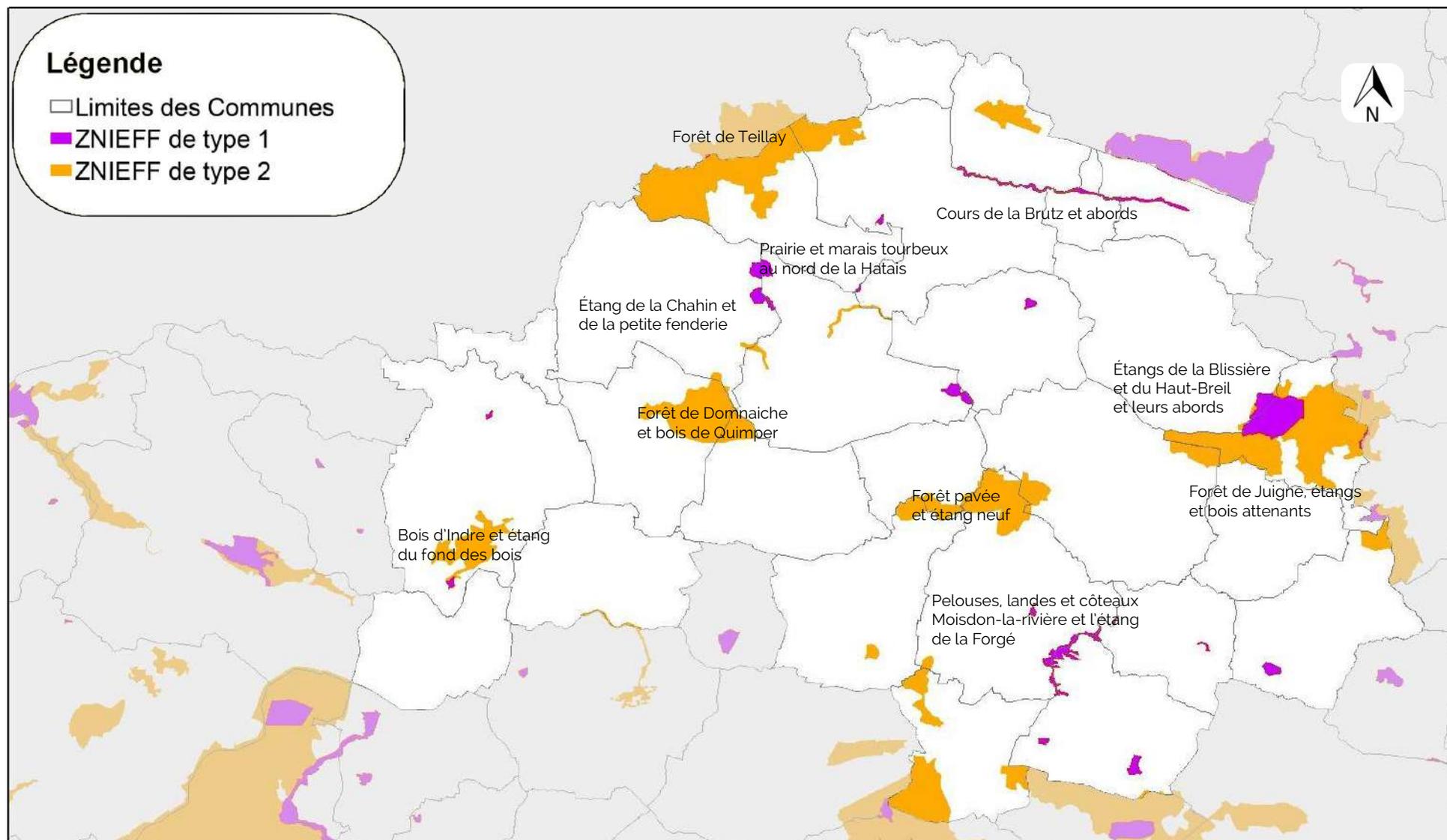


Illustration de : Vu d'ici – Commune de Moisdon-la-Rivière – Vallée du Don

# Zonages nature

## DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique,  
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

La Communauté de communes compte 41 ZNIEFF au total sur son territoire, 25 de type I et 16 de type II.

Les ZNIEFF de type I représentant les surfaces les plus importantes sont : les étangs de la Blissière et du Haut-Breil et leurs abords (331 ha répartis sur 2 communes du territoire) et les pelouses, landes et côteaux Moisdon-la-rivière et l'étang de la Forgé (101 ha répartis sur 3 communes).

Les ZNIEFF de type II représentant les surfaces les plus importantes sont : la forêt de Juigne, étangs et bois attenants (1829 ha répartis sur 4 communes du territoire) et la forêt de Teillay (1531 ha, repartis sur 4 communes du territoire).

## L'ESSENTIEL

- 41 ZNIEFF
- 798 ha de ZNIEFF I et 6 338 ha de ZNIEFF II

Communes	Nb ZNIEFF type I	Surf. ZNIEFF type I	Nb ZNIEFF type II	Surf. ZNIEFF type II
Châteaubriant	2	15	0	0
Derval	2	14	1	
Erbray	0	0	2	257
Fercé	1	26	1	187
Grand-Auverné	3	94	1	9
Issé	0	0	3	120
Jans	1	0,1	1	16
Juigné-des-Moutiers	4	284	2	1616
La Chapelle-Glain	1	27,44	1	101
La Meilleraye-de-Bretagne	1	0,7	3	668
Louisfert	0	0	1	114
Lusanger	0	0	1	576

Communes	Nb ZNIEFF type I	Surf. ZNIEFF type I	Nb ZNIEFF type II	Surf. ZNIEFF type II
Marsac-sur-Don	0	0	1	0,03
Moisdon-la-Rivière	2	49	2	449
Mouais	0	0	0	0
Noyal-sur-Brutz	1	19	0	0
Petit-Auverné	2	9	0	0
Rougé	4	31	2	314
Ruffigné	2	2	1	1 230
Saint-Aubin-des-Châteaux	3	75	3	60
Saint-Julien-de-Vouvantes	0	0	1	9
Saint-Vincent-des-Landes	0	0	1	130
Sion-les-Mines	3	65	3	30
Soudan	1	53	1	75
Soulvache	1	0,01	0	0
Villepot	2	34	1	0,6
<b>CC Châteaubriant - Derval</b>	<b>36</b>	<b>798</b>	<b>33</b>	<b>6 338</b>

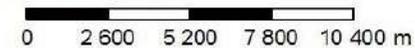
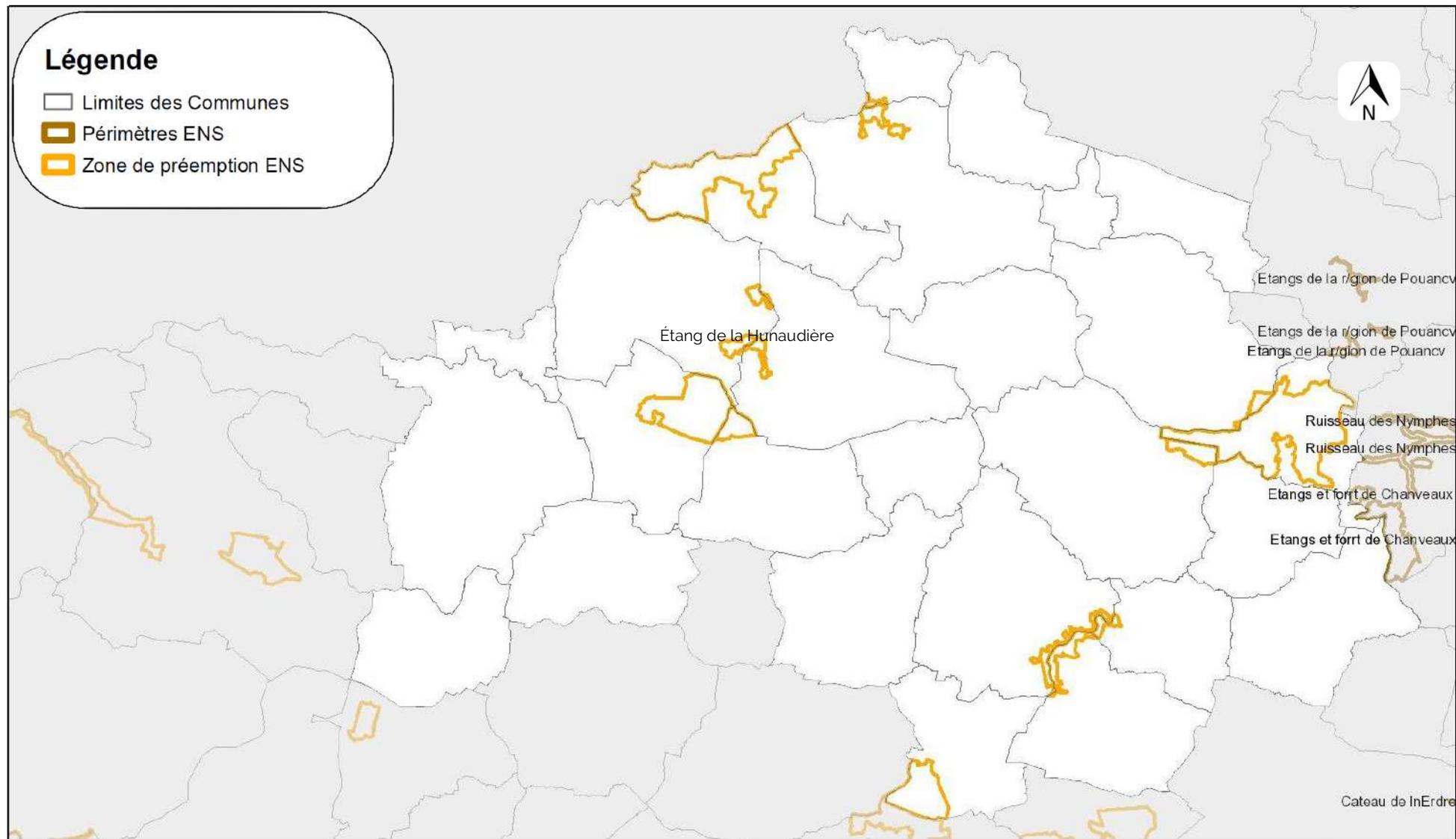
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

# Zonages nature

## DU TERRITOIRE

### Espaces Naturels Sensibles (ENS)



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

La Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval compte un Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire, il s'agit de l'**étang de la Hunaudière**, situé sur la commune de Sion-les-Mines. Ce site, propriété du département de Loire-Atlantique, couvre une superficie de **20 ha**, le reste de l'étang appartenant à la commune. Cet espace présente un **grand intérêt pour la biodiversité**, il est en effet bordé d'**habitats patrimoniaux** (mégaphorbiaies, roselières, etc.) favorable à une **flore et une faune diversifiée**.

Ce site se montre **très intéressant pour l'accueil de la biodiversité car il se situe au contact direct ou au sein même de 3 ZNIEFF** (Étang de la Hunaudière, Forêt de Domnaiche et bois de Quimper et dans la continuité écologique de l'étang de Chahinet de la petite Fenderie).

Au sein du territoire, 8 zones de préemptions au titre des ENS ont été identifiées comme étant dotées d'enjeux environnementaux prioritaires par le Département de Loire-Atlantique.

Cet outil de veille foncière régi par le Code de l'urbanisme conduit à l'obligation, pour les notaires, d'informer les services du Département de toute intention de vente concernant les parcelles présentes dans la zone de préemption.

Le Département est titulaire du droit de préemption, mais peut déléguer ce droit à une Commune.

Les zones de préemptions du territoire concernent essentiellement des espaces boisés et des étangs.

### L'ESSENTIEL

- **1 ENS sur le territoire : étang de la Hunaudière – 20 ha**
- **Des milieux riches et diversifiés, un espace stratégique pour l'accueil de biodiversité**
- **8 zones de préemption du Département (essentiellement boisements et étangs)**

*Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :*

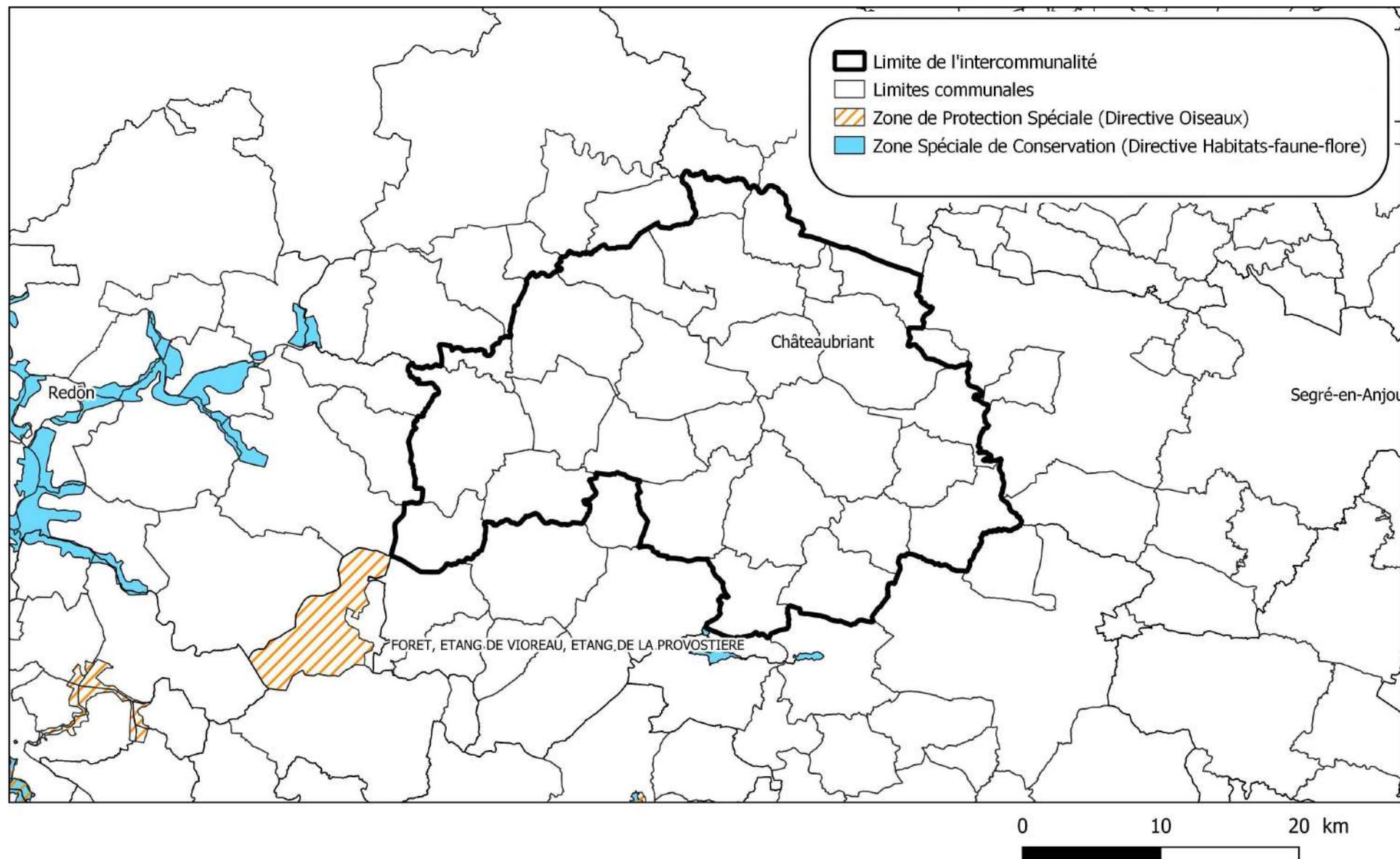
*« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »*

*Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.*

# Zonages nature

## DU TERRITOIRE

### Les sites Natura 2000



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL (44)

La Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval ne compte à ce jour aucun zonage Natura 2000 sur son territoire.

Cependant, certaines zones Natura 2000 se trouvent à proximité de la Communauté de communes. C'est le cas de la zone Natura 2000, issue de la Directive Habitats : « Forêt , étang de Vioreau et étang de la Provostière », située sur la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, au sud du territoire.

A l'ouest, sur la Communauté d'agglomération de Redon Agglomération, on retrouve « les marais de Vilaine » classés Natura 2000 selon de la Directive Habitat.

*Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE1 (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.*

*Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive 92/43/CEE, (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.*

# Synthèse des enjeux

## DU TERRITOIRE

### Des enjeux paysagers

Le territoire est marqué par un ensemble de paysages variés, liés au reliefs ondulés créant une alternance de plateaux bocagers, de crêtes boisées et de vallons humides. L'un des enjeux est de conserver cette riche diversité paysagère, de maintenir son harmonie et de poursuivre sa valorisation.

L'omniprésence de l'agriculture et notamment la tradition de l'élevage associée à la trame bocagère donnent au territoire un caractère identitaire remarquable. C'est pourquoi, l'un des enjeux paysager est d'accompagner l'évolution de l'activité agricole et notamment de favoriser voire renforcer la trame bocagère et ainsi, l'identité rurale.

La situation du territoire face à l'influence des grandes agglomérations voisines et la présence d'axes routiers structurants induisent de fortes pressions urbaines. La maîtrise des extensions urbaines des principaux pôles urbains et des bourgs proches des grandes agglomérations fait également partie des enjeux paysagers du territoire.

Illustration de : CC Châteaubriant – Derval – Relief vallonné depuis Villepot et forêt d'Araize en arrière-plan



Illustration de : CC Châteaubriant – Derval – Pression urbaine le long des axes routiers structurants – Commune de Lusanger

### Des enjeux de maintien d'une diversité de milieux

**Cours d'eau, zones humides et plans d'eau :** Le territoire est marqué par un réseau hydrographique dense mais présentant un état écologique globalement mauvais. L'enjeu est d'améliorer la qualité des eaux (superficielles et souterraines) et des milieux aquatiques. Cet enjeu n'est pas à considérer uniquement sur les cours d'eau, mais également à travers la qualité du réseau bocager. Les divers milieux aquatiques et zones humides concentrent une grande richesse d'habitats et de biodiversité lorsqu'ils sont en bon état écologique. L'acquisition de connaissances concernant ces différents milieux faciliterait leur prise en compte à l'échelle locale.

**Boisements :** De nombreux boisements patrimoniaux et secondaires se répartissent de manière relativement homogène à l'échelle de la Communauté de communes et forment une trame boisée. Ces espaces sont des zones refuge pour de nombreuses espèces. L'enjeu pour ces milieux est de les maintenir, voire de renforcer cette trame boisée.



Illustration de : CC Châteaubriant – Derval – Le Petit Don

# Synthèse des enjeux

## DU TERRITOIRE

### Des enjeux de maintien d'une diversité de milieux

**Maillage bocager et prairies :** Le caractère rural et agricole du territoire est certes un enjeu paysager mais également un enjeu pour la biodiversité. Ce maillage de haies, prairies permanentes et mares compose une mosaïque d'habitats issue de l'activité agricole et présente un grand intérêt pour la biodiversité.

La préservation de ce maillage constitue un enjeu, en vue de garantir la présence de nombreuses espèces (oiseaux, amphibiens, reptiles, chiroptères, petits mammifères, insectes, etc.) dont certaines sont patrimoniales et inféodées à ces milieux bocagers.



Illustration de : CC Châteaubriant – Derval – Maillage bocager – Commune de Soulvache

### Des enjeux de connaissance et préservation de la biodiversité patrimoniale

**Amélioration des connaissances de la biodiversité locale :** La connaissance naturaliste est hétérogène à l'échelle du territoire, tant en nombre d'espèces qu'en nombre d'observations. La connaissance globale de la biodiversité locale est considérée comme assez faible voire très faible.

Les connaissances sont lacunaires, notamment sur les communes de Villepot, Noyal-sur-Brutz, Soulvache, Ruffigné et Mouais où les connaissances sont considérées comme très faibles concernant 5 des 6 groupes étudiés (plantes à fleurs et fougères, amphibiens, reptiles, mammifères, oiseaux et invertébrés).

Les oiseaux constituent le groupe taxonomique le plus connu et étudié à l'échelle de la Communauté de communes, à l'inverse les reptiles et amphibiens font partie des groupes les moins connus et prospectés, avec une absence de donnée pour une partie du territoire.

Les invertébrés constituent le groupe taxonomique dont les lacunes de connaissance et d'observation sont les plus importantes, c'est pourtant le groupe taxonomique le plus conséquent. Au sein des invertébrés, les connaissances du territoire se concentrent sur les insectes, dont le groupe le plus connu est celui des odonates (libellules et demoiselles), suivi des arachnides (araignées, acariens).

La diversité d'habitats présents sur le territoire forgent pourtant un haut potentiel d'accueil pour ces espèces variées. Une prospection plus importante et ne se limitant pas aux espaces remarquables (les plus visités par les naturalistes) permettrait de faire évoluer la connaissance de la biodiversité locale. La connaissance des poissons est également intéressante à développer compte tenu de l'omniprésence des cours d'eau sur la Communauté de communes.



Illustration de : CC Châteaubriant – Derval – Zone humide – Commune de Marsac-sur-Don

# Annexes

## Annexe 1 : Légende carte géologique

☐ Limites des intercommunalités

### Géologie

- Colluvions indifférenciées
- Colluvions de pente et de fond de vallons, essentiellement argileuses
- Colluvions de pente et de fond de vallons, essentiellement caillouteuses
- Alluvions actuelles et subactuelles
- Pliocène, faciès sableux
- Formation de la Pile et la Boserie, grès verts psammitiques et schistes noirs (Arénig moyen-supérieur)
- Formation de La Chesnaie, membre supérieur, argilites faiblement silteuses (Ashgillien?-Llandovéry)
- Formation de La Chesnaie, membre inférieur, quartzites clairs saccharoïdes (Ashgillien?-Llandovéry)
- Formation de Riadan-Renazé, siltites fines à grossières, micacées, feldspathiques, niveaux ardoisiers (Caradocien-Ashgillien)
- Formation de Traveusot, pélites silteuses sub-ardoisières ou ardoisières sombres, à quartz, chlorite, séricite (Llanvirnien - Llandellien)
- Formation du Grès armoricain, Membre supérieur, quartzites, psammites, siltites micacées (Arénig)
- Formation du Grès armoricain, Membre moyen, siltites argileuses micacées à niveaux grésocalcareux et sub-ardoisiers (Arénig)
- Formation du Grès armoricain, Membre inférieur, quartzites, psammites, siltites micacées (Arénig)
- Formation de Pont-Réan, siltites rouges ou vertes, grès fins et argilites ocrés (Arénig)
- Formation de la Mayenne, quartzites, séricitoschistes, siltites (Briovérien)
- Formation de la Mayenne, siltites et grès fins verts en alternance (Briovérien)
- Réseau hydrographique
- /// Formations anthropiques, remblais
- Colluvions indifférenciées
- Colluvions dérivant d'alluvions ou d'épandages plio-quaternaires
- Colluvions dérivant d'altérites des formations protérozoïques et paléozoïques
- Colluvions dérivant des sables et galets pliocènes
- Colluvions dérivant des cuirasses paléocènes
- Colluvions dérivant de la Formation du Grès armoricain
- Colluvions dérivant de la Formation de Pont-Réan
- Colluvions essentiellement caillouteuses
- Alluvions récentes et actuelles, colluvions de fond de vallon, Holocène
- Alluvions de la basse terrasse, graviers, sables, Pléistocène supérieur
- Alluvions de la moyenne terrasse, graviers, sables, argiles, Pléistocène moyen-supérieur
- Plio-Quaternaire indifférencié souvent soliflué ou remanié, cailloutis rubéfiés, sables, argiles
- Altérites très ferruginisées (faciès minières), para-autochtones, Paléocène supposé
- Altérites ferruginisées résiduelles
- Altérites kaoliniques, peu ou pas ferruginisées, para-autochtones, Paléocène supposé
- Altérites argileuses indifférenciées, Paléocène supposé
- Altérites argilo-sableuses de la Formation de la Mayenne, Paléocène supposé
- Pliocène résiduel, sables
- Pliocène sablo-argileux indifférencié
- Pliocène, sables
- Pliocène, sables graveleux, localement indurés
- Pliocène, faciès redoniens, argiles
- Pliocène, faciès redoniens, faluns
- Pliocène moyen-Pliocène, faluns d'âge incertain
- Stampien inférieur, argiles vertes et noires à dolomite et pyrite, marnes vertes

- Epandage et colluvions en dalles indurées de grès siliceux réputés éocènes
- Dolérites
- Formation des Schistes à sphéroïdes indifférenciée, ampélites, grès, siltites (Wenlock -Ludlow)
- Formation des Schistes à sphéroïdes, phanites (Wenlock -Ludlow)
- Formation de Poligné (Grès culminants), quartzites clairs et psammites (Llandovéry moyen-supérieur)
- Formations de La Chesnaie et de Poligné indifférenciées
- Formation de La Chesnaie, membre supérieur, argilites faiblement silteuses (Ashgillien?-Llandovéry)
- Formation de La Chesnaie, membre inférieur, quartzites clairs saccharoïdes (Ashgillien?-Llandovéry)
- Formation de Riadan-Renazé, lentilles de grès feldspathiques ou de quartzites blancs (Caradocien -Ashgillien)
- Formation de Riadan-Renazé, siltites fines à grossières, micacées, feldspathiques, niveaux ardoisiers (Caradocien-Ashgillien)
- Formation du Châtellier, grès verts, chloriteux, micacés, feldspathiques (Caradocien)
- Formation de Traveusot, lentilles gréseuses (Llanvirnien - Llandellien)
- Formation de Traveusot, pélites silteuses sub-ardoisières ou ardoisières sombres, à quartz, chlorite, séricite (Llanvirnien - Llandellien)
- Formation du Grès armoricain, Membre supérieur, quartzites, psammites, siltites micacées (Arénig)
- Formation du Grès armoricain, Membre moyen, siltites argileuses micacées à niveaux grésocalcareux et sub-ardoisiers (Arénig)
- Formation du Grès armoricain, Membre inférieur, quartzites, psammites, siltites micacées, niveaux ferrifères (Arénig)
- Formation de Pont-Réan, faciès de type Pomméniac, microconglomérats (Arénig)
- Formation de Pont-Réan, faciès de type Pomméniac, grès quartzite à interlits de siltites (Arénig)
- Formation de Pont-Réan, Poudingue de Montfort (Arénig)
- Formation de Pont-Réan indifférenciée, siltites rouges ou vertes, grès fins, argilites ocrés (Arénig)
- Formation de la Mayenne, quartzites, séricitoschistes, siltites (Briovérien)
- Formation de la Mayenne, conglomérats quartziteux de type Gourin (Briovérien)
- Formation de la Mayenne, siltites et grès fins verts en alternance (Briovérien)
- Formation de la Mayenne indifférenciée, siltites, argilites, grès (Briovérien)
- Massif de Nozay, leucogranite du Houx et de la Ville-Foucré, à muscovite et biotite
- Formation des Schistes à nodules de la Vallée (Faménién supérieur)
- Formation des Calcaires d'Erbray et de Pont-Maillet (Emsien-Eifélien)
- Formation des Calcaires à Nowakia acaria et Viriatellina (Praguien-Emsien)
- Formation des Grès à Platyorthis monnieri (Lochkovien supérieur-Praguien inférieur)
- Formation de Renac et Bois-Neuf, schistes phanitiques gris sombre, ampélites (Llandovéry-Wenlock)
- Formation de Renac et Bois-Neuf, phanites (Llandovéry-Ludlow)
- Arkoses et tufs à végétaux (Paléozoïque, Dévonien supérieur?)
- Formations volcaniques indifférenciées (Paléozoïque, Dinantien ?)
- Formation de la Pile et la Boserie, grès verts psammitiques et schistes noirs (Arénig moyen-supérieur)
- Formation des Ampélites du Houx (Llandovéry-Wenlock)
- Formation des Ampélites du Houx métamorphisée, méta-siltites micacées graphiteuses, quartzites à chlorite (Llandovéry-Wenlock)
- Formation du Grand-Auverné, membre supérieur des Grès d'Angrie, grès et quartzites blancs
- Formation du Grand-Auverné, membre inférieur des Schistes de Trélazé, argilites silteuses sub-ardoisières à ardoisières
- Formation du Grand-Auverné métamorphisée, Schistes de Nozay à andalousite
- Groupe de Bains-sur-Oust, membre supérieur grés-conglomératique
- Groupe de Bains-sur-Oust, membre supérieur métamorphisé, quartzites
- Groupe de Bains-sur-Oust, grès microconglomératiques jaune-rosâtre
- Groupe de Bains-sur-Oust indifférencié, siltites, grès feldspathiques, microconglomérats, grès quartzites
- Groupe de Saint-Pierreux, argilites silteuses sub-ardoisières à ardoisières (Ordovicien supérieur-Silurien inférieur ?)
- Groupe de Saint-Pierreux, Grès à Calymenella bayani (Ordovicien supérieur)

# Nos fournisseurs

## DE DONNÉES

### > Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021  
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable  
**brgm**

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

### > Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013  
RPG 2019



Pollution lumineuse  
2017

### > Milieux naturels



État des masses d'eau,  
DCE 2019



Classement  
cours d'eau  
2018



Zones humides  
probables 201



Mares 2012  
Haies 2009



Boisements  
BD TOPO ® 2021

### > Zonages nature



SRCE 2019  
ZNIEFF 2019  
Natura 2000



ENS 2018

# Données biodiversité

DU PORTAIL

## Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

### > Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données  
GéoNature



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Base de données  
Kollect

*Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.*

### > Bases de données partiellement moissonnées



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
PAYS DE LA LOIRE

Faune Loire Atlantique



Base de données  
GéoNature



Bases de données Calluna  
et eColibry



Base de données  
GéoNature



# Nos partenaires et fournisseurs DE DONNÉES

## > Coordination régionale



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## > Coordination locale



LOIRE OCÉANE

*"Agir ensemble,  
naturellement."*

## > Rédacteurs



LOIRE OCÉANE

*"Agir ensemble,  
naturellement."*



Une voix pour la nature

## > Relecteurs



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
PAYS DE LA LOIRE

## > Financeurs



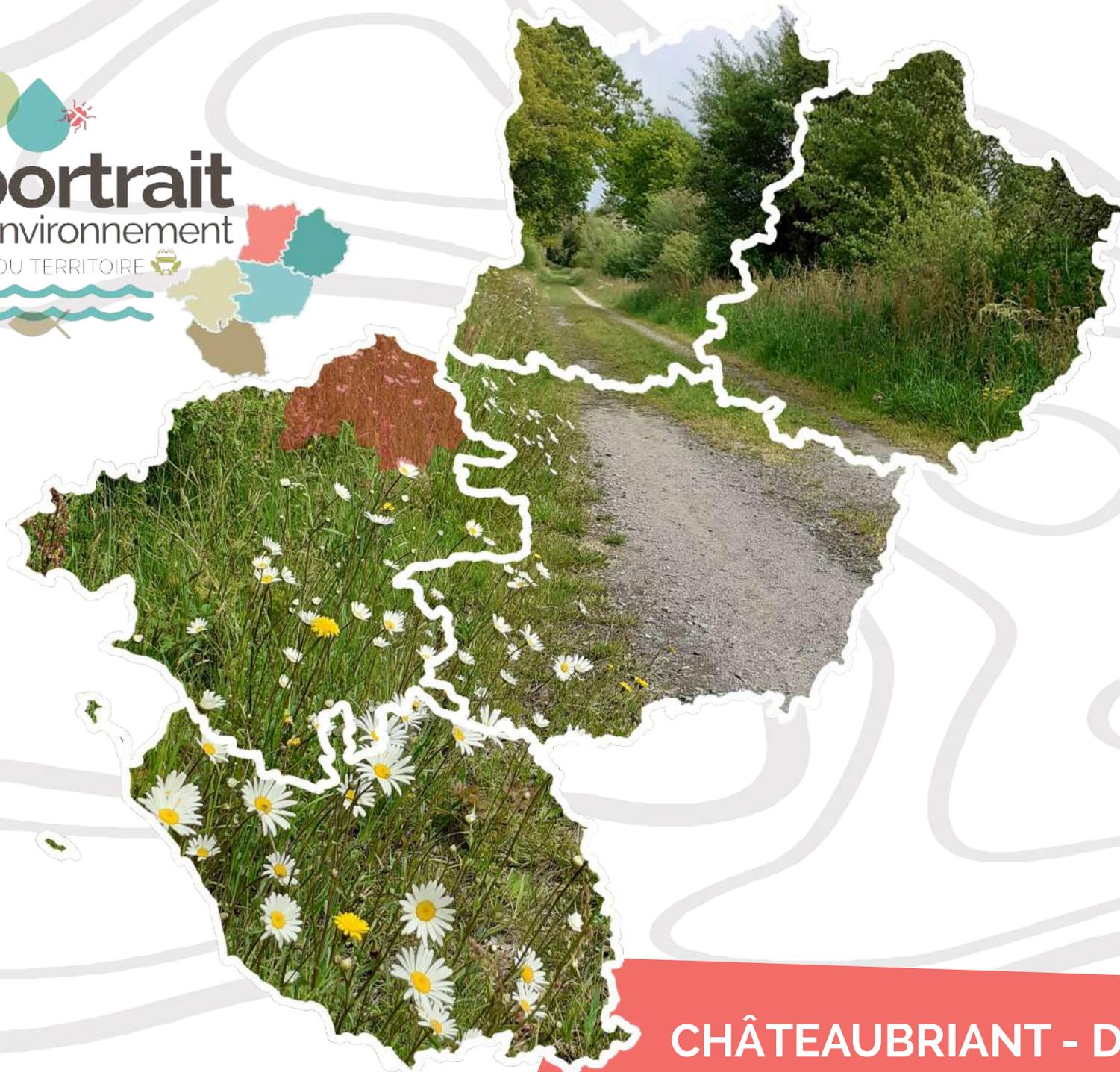
## > Collectif de contributeurs

liste de noms



**portrait**  
environnement

DU TERRITOIRE



**CHÂTEAUBRIANT - DERVAL**